

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

**L'association
des Oulémas
musulmans déçue**

P2

RÉFORME DU TRIBUNAL
CRIMINEL

**La première mouture
du projet "fin prête"**

P4

ECONOMIE MONDIALE

**LA RÉCESSION DE
2020 UN PEU MOINS
SÉVÈRE QUE PRÉVU**

P5

PAR L'ÉCONOMISTE NORDINE GRIM

Pratiquement toutes les réformes du gouvernement Hamrouche abrogées

P3

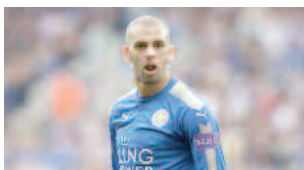


Sport

ISLAM SLIMANI

**"Je ne suis jamais
meilleur que lorsque
je dois prouver que
je mérite ma place"**

P11



CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

129 nouveaux cas, 91 guérisons et 5 décès

P24

AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

Début de la campagne référendaire

PARTI JIL JADID

Libre choix aux militants

MSP

Soltani participe à la campagne référendaire

P2

En Vrac

38e féminicide

Par Madjid Khelassi

Une jeune fille, kidnappée, assassinée, brûlée puis abandonnée au niveau d'une pompe d'essence désaffectée à Thenia dans la wilaya de Boumerdès. Elle s'appelait Chaima, avait 19 ans. Elle est la 38e victime (au 1er octobre 2020) de féminicide commis en Algérie en 2020. C'est la énième levée des corps innocents par monstres déguisés en humains.

À la fin du mois d'août, à Blida, une autre histoire de meurtre maquillé en accident, avait mis en émoi toute l'Algérie...Ikram, 19 ans elle aussi, mariée, enceinte et mère d'un petit garçon, a été tuée par son mari après avoir été éviscérée.

Pour Chaima, comme pour les autres, leur seul tort ou peut-être crime était d'être nées femmes. Femmes sans défense, femmes minorées par un code de la famille avilissant et par une disposition du code pénal qui contient « une clause de pardon ». Cette disposition permet d'annuler toute poursuite si l'épouse pardonne à son agresseur.

Dans cette logique, il est toujours de bon ton de s'accommoder aux turpitudes et aux petits arrangements avec sa conscience.

Il n'en fallait pas plus qu'un prof de médecine dérape et met victime et bourreau dans un même sac. Alors que rien ne justifie un meurtre et encore moins sa barbarie, le doctre s'épanche sur l'aspect physique et vestimentaire de Chaima. Elle s'habillait trop court, trop serré, était provocatrice, ne savait pas choisir ses fréquentations, avec un supposé laxisme des parents !!! La messe est dite et le jugement rendu !

Philosopher sur l'abjection : Quel malheur qui fait dérailler un toubib ! Le chant du bourreau et la plainte des agonisants dans le même panier ! Quelle belle grandeur d'âme...damnée ! Dans certains étages de la société, on a beau être indécemment...n'empêche qu'on se préfère aux autres. Les femmes dans la société algérienne...

Longue histoire de cadavres exqu coastifiés sur l'autel du garçon roi et de la fille martyre. Une fille de 19 ans vient d'être sauvagement assassinée dans une banlieue-Est d'Alger. Elle a mis le pays sens dessus dessous et voilà que ce crime est montré (par certains experts sociaux, n'est-ce pas cher monsieur le prof) non dans son atroce quintessence mais dans son essence dérisoire. Chaima à égalité de tort avec son assassin ! Il est des insanités qui ne se disent pas. Et des paroles qui ne séparent pas l'abjection de la morale.

Brèves

PARTI JIL JADID

Libre choix aux militants

Le Parti Jil Jadid, présidé par Djilali Soufiane, a décidé de participer au référendum pour la révision de la Constitution prévu pour le 1er novembre, laissant le libre choix à ses militants de voter «oui» ou non, a déclaré le chargé de la communication du parti, Habib Brahmia, au site d'information Sabk Press. Ce dernier a ajouté que le parti va participer à la campagne référendaire afin d'expliquer le contenu du texte. Jil Jadid considère que le projet de révision présenté contient des aspects positifs, notamment dans le domaine du renforcement des libertés, mais comprend également des articles à contester quant à l'équilibre et à la séparation des pouvoirs. Le parti de Djilali Soufiane expliquera les articles de la Constitution pendant la période de campagne électorale sans y participer officiellement, car l'Autorité électorale nationale indépendante exige que les partis participant à la campagne aient un groupe parlementaire, tandis que Jil Jadid n'a pas de représentation au niveau des deux chambres du Parlement.

Abir N.

MSP

Soltani participe à la campagne référendaire

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a accordé à l'ancien président du Mouvement de la société de la paix, Aboudjerra Soltani, l'autorisation d'intervenir dans les médias publics dans le cadre de la campagne référendaire sur le projet de Constitution prévu pour le 1er novembre. La campagne référendaire sur le projet d'amendement de la Constitution, soumis à référendum populaire le 1er novembre prochain, débutera aujourd'hui sous le slogan "Novembre 1954 : la libération, Novembre 2020 : le changement". Aboudjerra Soltani sera parmi ses animateurs officiels. Il a déclaré hier aux médias "Mon implication dans la campagne référendaire, en tant que personnalité nationale, sera pour inviter les Algériens à participer au référendum sans promouvoir une position spécifique". L'ancien chef du MSP a précisé "Le partisan, celui qui rejette et boycotte le projet de constitution, doit, dans tous les cas, se conformer à la volonté du peuple après le 1er novembre." La campagne référendaire débutera donc aujourd'hui, jusqu'au 28 octobre, dans le cadre des règles fixées par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Il convient de noter que le MSP a annoncé, il y a 10 jours, à l'issue d'une session du Conseil de la Choura, voter «non» au référendum sur le projet de constitution, ce qui soulève des questions sur la position de la direction du parti quant à l'implication de Soltani dans la campagne et la possibilité de le renvoyer au conseil de discipline.

Id.D.

NOUVELLE CONSTITUTION

L'association des Oulémas musulmans déçue

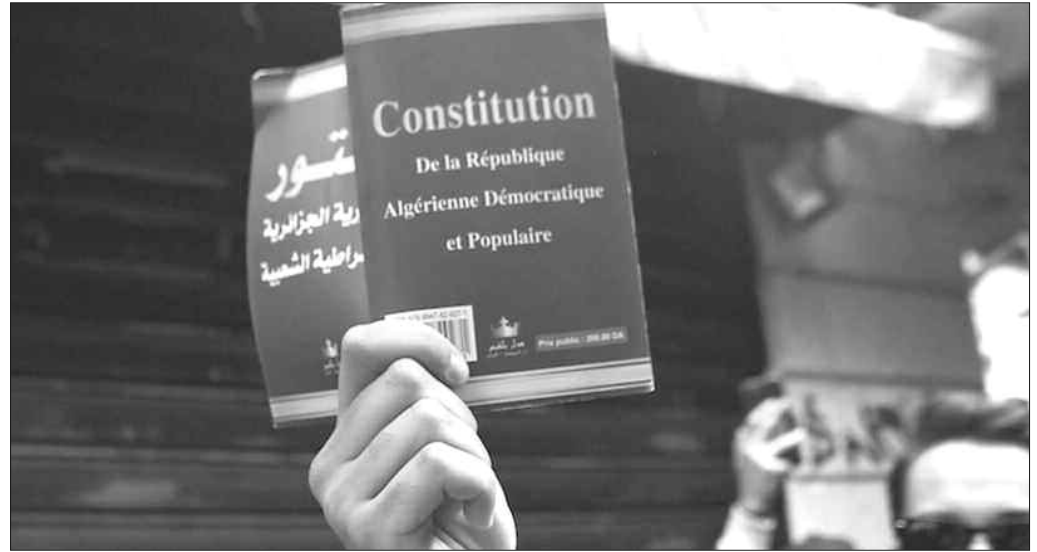
L'association des Oulémas musulmans algériens a émis des réserves sur plusieurs articles de la nouvelle constitution, qui sera soumise au référendum le 1er novembre prochain. Dans un communiqué ayant sanctionné une réunion de son bureau national, tenue lundi, l'association a appelé le chef de l'Etat à "prendre en considération le danger de ces articles" qu'elle a qualifiés de «bombes à retardement». «L'identité nationale, la place de l'islam, le flou concernant les questions des libertés de culte, l'absence de précision quant à l'unité nationale et la question de la langue» constituent autant d'articles, pointés dans la nouvelle Constitution, qui fâchent grandement l'association des oulémas musulmans algériens. C'est ce qui ressort d'un communiqué, publié sur la page Facebook de l'Association, à l'issue d'une réunion, tenue à Paris (France) vendredi passé, de son Bureau national et consacrée à l'analyse de la mouture finale de la nouvelle Constitution proposée au référendum populaire, le 1er novembre 2020. Elle en remet une touche, jugeant que «la consécration du principe de la neutralité des institutions éducatives, constitue, idéologiquement, l'éloignement de l'école de son identité et de son nationalisme», a-t-elle souligné encore. L'instance que préside Abderrazak Guessoum appelle le président de la République à considérer «le danger» que représentent de tels articles, les assimilant, pour sa part, à «des bombes à retardement».

R.N

AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

Début de la campagne référendaire

La campagne référendaire sur le projet d'amendement de la Constitution, soumis à référendum populaire le 1er novembre prochain, débute aujourd'hui sous le slogan "Novembre 1954 : la libération, Novembre 2020 : le changement".



Cette campagne pour laquelle toutes les conditions de "transparence et impartialité" ont été réunies, sera marquée par des actions de sensibilisation sur l'importance de cette consultation populaire devant jeter les bases d'un "Etat moderne au service du citoyen". L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a annoncé, le 28 septembre dernier, le lancement le 7 octobre d'une campagne de sensibilisation en prévision du référendum sur l'amendement de la Constitution et publié un arrêté fixant les règles de la campagne référendaire, en application de la loi organique relative au régime électoral. Ces règles disposent, notamment, que la campagne sera animée par le staff gouvernemental, les partis politiques disposant d'un groupe parlementaire au niveau des deux chambres du Parlement ou de 10 sièges au sein des deux chambres du Parlement, ou des sièges au sein des Assemblées populaires locales dans au moins 25 wilayas. Sous également habilités à animer la campagne référendaire, les associations nationales jouissant d'une représentation effective au moins au niveau de 25 wilayas et les personnalités politiques. Le temps de parole réservé aux intervenants dans les médias audiovisuels publics a été défini par l'ANIE, en coordination avec l'Autorité de régulation de l'audio-visuel (ARAV). La campagne référendaire peut-être menée, aussi, par voie d'affichage, de distribution de dépliants, de correspondances et de tous les moyens écrits ou électroniques. A l'étranger, l'affichage se fait aux sièges des représentations diplomatiques et consulaires. L'opération de sensibilisation et la campagne référendaire, qu'il s'agisse de médias audiovisuels ou par affichage, les moyens écrits ou électroniques sont soumis à une habilitation préalable de l'ANIE étant chargée exclusivement de la préparation, l'organisation, la gestion et la supervision des élections et des référendums. A ce titre, "tous les intervenants de la campagne référendaire sont tenus de respecter les

dispositions législatives et réglementaires en vigueur". Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, a indiqué lundi dernier que les moyens matériels et logistiques nécessaires ont été mobilisés pour que le référendum se déroule "dans la sérénité et la régularité". M. Charfi a précisé qu'un réseau de visioconférence a été mis en place à cette occasion et permettra une "plus grande réactivité et une prise en charge immédiate à d'éventuels problèmes qui peuvent se poser le jour du scrutin". Il a souligné que les créneaux d'expression "seront ouverts à ceux qui sont pour et à ceux qui sont contre le projet d'amendement de la Constitution", affirmant que cette démarche "reflète la nouvelle dynamique entamée depuis l'élection présidentielle du 12 décembre 2019 pour la consécration de l'Algérie nouvelle qui est déjà en marche". Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait signé le 15 septembre le décret portant convocation du corps électoral pour le référendum sur l'amendement de la Constitution, honorant ainsi l'un de ses principaux engagements politiques. Le même décret présidentiel a fixé la date de la révision exceptionnelle des listes électorales au 20 septembre pour une durée de huit jours. Le président de l'ANIE a indiqué récemment que le corps électoral compte actuellement 24 111 081 électeurs, estimant qu'il enregistrera, après révision, entre 500 000 à 600 000 nouveaux inscrits, ajoutant que le nombre de citoyens enregistrés via la plate-forme numérique a atteint 58 628 inscrits, alors que 33 280 autres ont été radiés des listes électorales. Le projet de l'amendement de la Constitution, élaboré par un groupe d'experts en Droit constitutionnel, sur la base de 5.018 propositions d'amendement émanant de différentes franges de la société, de personnalités nationales et de forces politiques, a été adopté le 6 septembre en Conseil des ministres, avant de recevoir l'approba-

tion des deux chambres du Parlement, successivement le 10 et le 12 du même mois. Lors de ce Conseil des ministres, le chef de l'Etat a affirmé que le projet d'amendement constitutionnel "s'inscrit en droite ligne des exigences de l'édification de l'Etat moderne et répond aux revendications du Hirak populaire authentique béni", soulignant avoir veillé à ce que la Constitution, dans sa nouvelle mouture, soit "le plus largement consensuelle", en dépit des entraves imposées par la crise sanitaire du Covid-19. Elu le 12 décembre 2019 à la magistrature suprême, le président Tebboune avait indiqué, lors de sa prestation de serment, que les principaux contours de l'amendement de la Constitution, pour laquelle il s'était engagé durant la campagne électorale, porteront sur la limitation du renouvellement du mandat présidentiel à une seule fois, la réduction des prérogatives du président de la République, pour prévenir les dérives autocratiques, et la séparation et l'équilibre des pouvoirs. Le projet d'amendement de la Constitution comprend six axes. Il s'agit des "droits fondamentaux et libertés publiques", du "renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'indépendance de la justice", de "la Cour constitutionnelle", de la "transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "l'Autorité nationale indépendante des élections". Dans un message adressé lundi aux participants à un colloque sur les grands axes de l'amendement constitutionnel, le président Tebboune a affirmé que le référendum sera suivi d'une révision du code électoral devant assurer "les garanties de régularité des élections pour la préservation de la volonté populaire, la suppression du système de quotas pour une égalité des chances, tant en termes de candidature que de vote, et l'émergence d'une nouvelle génération d'élus sur la scène politique".

APS

RÉFÉRENDUM DU PROJET DE LA CONSTITUTION

L'ANIE accorde droit de parole aux opposants à la Constitution

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), que préside Mohamed Charfi, a donné son accord au Front de la justice et du développement (de Abdallah Djaballah) d'intervenir dans les médias publics pour promouvoir sa position de rejet du projet de Constitution. Le président du Conseil national consultatif du Front de justice et de développement, Lakhdar Ben Khalf, a déclaré que son parti avait sou-

mis une demande à l'Autorité nationale indépendante des élections pour participer à la campagne électorale pour le référendum sur le projet de constitution prévu pour le 1er novembre. Dans une déclaration à «sabpress.net», Lakhdar Ben Khalf a déclaré qu'après avoir arrêté la position du parti sur le projet de constitution en votant «non», le Front pour la justice et le développement a décidé de mener cam-

pagne contre le projet en l'autorisant à essayer de convaincre le citoyen de sa position qui avait été fixée par le Conseil national de la Choura vendredi dernier et en expliquant les raisons du rejet de la loi fondamentale. Le représentant du Front pour la justice et le développement a attribué les raisons du rejet du projet de constitution, en plus du déséquilibre idéologique, à la largesse des pouvoirs attribués au président de la République, au manque de sépara-

tion et d'équilibre entre les pouvoirs, au manque de détermination de la nature du système, en plus de l'échec à travailler pour la promotion des droits et libertés. La session de l'Assemblée nationale consultative du Front Justice et Développement, qui s'est tenue vendredi dernier, s'est terminée par le rejet du projet d'amendement à la Constitution et par l'invitation du peuple algérien à voter «non» au référendum.

Id.D.

PAR L'ÉCONOMISTE NORDINE GRIM

Pratiquement toutes les réformes du gouvernement Hamrouche abrogées

Que reste-t-il des réformes économiques et sociales conçues et mises en œuvre en réaction au soulèvement populaire du 5 Octobre 1988, s'interroge l'économiste Nordine Grim.

Pour lui, la réponse est : Très peu, sinon rien, dans le sens de la rupture avec le parti unique, de ce qu'on était en droit d'attendre, de l'économie bureaucratique et rentière, de l'ultra dépendance des recettes d'hydrocarbures et du verrouillage des médias. Autrement dit, le système, à travers les pouvoirs successifs, depuis la démission du gouvernement Hamrouche, s'est acharné contre ces réformes en les vidant de toute substance. Année après année, gouvernement après gouvernement, exercice après exercice, loi après loi, le système bureaucratique a réussi à enterrer un projet de réformes ambitieux dont le but était de mettre notre pays sur la voie de la démocratie, de la croissance économique et surtout à la fin du système rentier... sa culture, sa philosophie et ses pratiques.

Nordine Grim commence par le commencement : « Arrachées au forceps par une équipe restreinte d'hommes politiques et commis de l'Etat qui souhaitaient arrimer le pays à la vague de démocratisation, qui déferlait sur de nombreux pays du monde, les réformes de 1988 n'ont malheureusement pas tardé à se heurter à de fortes résistances de la part de certains cercles influents du pouvoir qui voyaient d'un mauvais œil les ouvertures concédées hormis, bien entendu, celle du commerce extérieur qui fera de bon nombre d'entre eux de puissants barons de l'import-export. » Faut-il rappeler que la fin du gouvernement Hamrouche est intervenue peu de temps après la promulgation de la loi sur la libération du commerce extérieur et la loi sur la monnaie et le crédit.

« Pratiquement toutes les lois promulguées, dans le sillage des douloureux événements d'octobre, pour offrir davantage d'ouverture à une société sclérosée par vingt années de « socialisme spécifique », sont aujourd'hui abrogées ou vidées de leurs contenus et de leurs sens originaux, par des révisions effectuées spécialement dans ce but, » ajoute l'économiste dans un long article paru sur le site « algérie.eco ».

TIRS CROISÉS SUR LES RÉFORMATEURS

Selon Grim : « Les tirs croisés sur les réformateurs ont, en réalité, commencé dès la mise en œuvre des lois visant l'instauration d'une économie de marché au lieu et place des monopoles étatiques qui avaient longtemps plombé l'économie et le commerce algériens. La fin des entreprises monopolistes d'Etat, l'autonomie de gestion accordée aux banques et aux entreprises publiques ligotées par leurs tutelles ministérielles, l'octroi de la politique monétaire à une Banque centrale autonome, la liberté de créer de nouveaux syndicats et partis politiques, le libre exercice du droit syndical et du devoir d'informer n'avaient, à l'évidence, pas de quoi réjouir ceux qui tiraient d'énormes privilèges du pacte socialiste. Jamais écartés du pouvoir et, pour certains, aujourd'hui encore en postes aux plus hauts sommets de l'Etat, ces acteurs n'avaient jamais cessé de porter des coups au processus de réformes qu'ils finiraient par faire disparaître au profit d'une économie de bazar qui fera la part belle aux importations et laminera le maigre tissu industriel dont disposait l'Algérie en 1980. Il n'en reste pratiquement plus rien aujourd'hui. » « Les réformes étaient prises pour cibles



dès le limogeage en 1991 de leur maître d'œuvre, Mouloud Hamrouche. Tous les chefs de gouvernement qui lui avaient succédé semblaient avoir pour mission de remettre en cause les réformes qui dérangeaient le plus, le but étant de remettre sous l'autorité du pouvoir tous les espaces auxquels les réformes avaient autonomisés. Il s'agit, on l'a compris, des organisations politiques et syndicales qui venaient d'émerger, les journaux qui commençaient à foisonner, les entreprises publiques qui avaient pris leur autonomie et la Banque d'Algérie qui s'était mise à fonctionner en solo. De quoi troubler les autorités politiques habituées à tout contrôler, qui n'iront pas de main morte pour récupérer leurs privilèges en bloquant notamment toute velléité de réformes. C'est ainsi que, dès 1996, furent abrogées les lois sur l'autonomie des entreprises publiques économiques (EPE), les Fonds de participations furent dissous, tandis que la loi sur la monnaie et le crédit fut modifiée pour restituer les pouvoirs financiers et monétaires au chef de l'Etat qui, aujourd'hui, décide de tout en la matière. Les holdings publics, qui avaient été créés en 1996 à l'effet de privatiser librement les entreprises publiques, seront eux aussi dissous pour laisser place à des sociétés (SGP) plus conciliantes à l'égard des responsables politiques qui tireront bien des avantages du processus de privatisation en cours. »

L'ARRIVÉE DE BOUTEFLIKA : ATTAQUE SYSTÉMATIQUE DES RÉFORMES

Pour l'auteur, c'est à l'arrivée du président Bouteflika que l'enterrement définitif des réformes a été scellé. « L'arrivée d'Abdelaziz Bouteflika au pouvoir en 1999 sonnera le glas des réformes de 1988. Ce dernier avait, dès sa prise de fonction, af-

firmé que ces réformes mises en œuvre dans le sillage des événements d'octobre 1988, sont les principales causes des désordres multiformes qui affectent l'économie algérienne et qu'il faut par conséquent vite abroger. C'est ce qu'il fit sans tarder en commençant par la Banque d'Algérie, à laquelle il ôtera l'autonomie qui était la sienne pour la soumettre à celle de l'exécutif gouvernemental. La Banque d'Algérie et son Conseil de la Monnaie et du Crédit sont, depuis cette contre-réforme, soumises aux caprices des autorités politiques. »

« Il s'attaquera par la suite à toutes les lois jugées « sclérotées », qui avaient accordé le droit de créer de nouveaux partis, des syndicats autonomes et des médias indépendants. Il tentera de torpiller ces organisations en discréditant les partis politiques existants et en refusant d'agréer les nouveaux partis et associations qui en avaient exprimé la demande. Les syndicats autonomes ne seront pas reconnus officiellement et pour ceux qui l'avaient déjà été, les portes de la concertation avec le gouvernement seront hermétiquement fermées, quand bien même, ces syndicats auraient une très forte capacité de mobilisation. La presse écrite, seule parmi les médias à avoir réussi à s'autonomiser du pouvoir, sera également une cible qu'il finira par atteindre. Il utilisera pour ce faire, les tribunaux et la discrimination de l'accès à la manne publicitaire désormais réservée aux seuls journaux gouvernementaux et à certains titres privés proches du pouvoir. Les journaux récalcitrants seront totalement privés. » « A ce sombre tableau de la caporalisation, il faut ajouter le sort peu enviable réservé aux entreprises privées qui avaient commencé à émerger à la faveur du processus

d'ouverture de 1988. Abdelaziz Bouteflika commencera par les priver de leur autonomie vis-à-vis du champ politique et de leur libre choix politique. Aucune entreprise n'aura de chance de prospérer si elle ne lui fait pas allégeance. Cette soumission étant la clé de la réussite entrepreneuriale, beaucoup de chefs d'entreprises se laisseront aller à cette tentation, qui permettra, du reste à certains d'entre eux, de devenir de puissants oligarques que la Justice rattrapera bien plus tard, parce qu'ils bénéficiaient plus du soutien de la nomenklatura déchue. » Pour Grim, la campagne contre les réformes est toujours en vigueur : « Cette logique de contrôle et de marginalisation de tout ce qui est issu des réformes de 1988 est malheureusement encore en vigueur aujourd'hui. La gestion sécuritaire des médias, des syndicats, des partis politiques, de la société civile et des entreprises, est en effet plus que jamais d'actualité aujourd'hui. L'insurrection populaire du 22 février 2019 a effectivement fragilisé le pouvoir à telle enseigne, qu'il redoute tout regain de contestation susceptible d'être provoqué par ces organisations à qui il ne fait, à l'évidence, pas du tout confiance. L'Algérie que les réformes de 1988 avaient quelque peu émancipée, est, de ce fait, à nouveau tirée vers le bas par cette gestion sécuritaire musclée, qui donne au reste du monde, l'image d'un pays qui a replongé dans la dictature au moment où des pays s'émancipent et se développent, à grande vitesse. Le dialogue et la concertation entre la population insurgée et le régime en place n'étant pas inscrits dans la feuille de route de ce dernier, il est à craindre que la crise politique ne se prolonge et s'exacerbe au point de paralyser le pays. »

Synthèse : Ha. S.

FRAIS DE TRANSPORT
DE MARCHANDISES
À L'EXPORTATION

**Traitement
de 8.000 dossiers
de remboursement**

Huit mille (8.000) dossiers de remboursement de frais de transport de marchandises exportées, couvrant les exercices 2016 à 2019, en instance de paiement, ont été apurés, dans leur totalité, avant le mois de juin dernier, a déclaré, lundi à Médéa, le ministre du Commerce, Kamel Rezig.

"Tous les dossiers de remboursement des frais de transport, en instance d'étude et de prise en charge, au niveau du ministère du Commerce, entre la période 2016 et 2019, totalisant pas moins de huit mille dossiers ont été pris en charge et nous somme entraîné, actuellement, de traiter les demandes de remboursement de frais de transport de marchandises, destinées à l'exportation, de sorte, à assurer la stabilité financière des opérateurs économiques impliqués dans le commerce extérieur", a indiqué à l'APS, le ministre du commerce. Il a expliqué, dans ce contexte, que le règlement de ce dossier, laissé à la traîne pendant plus de trois ans, rentre dans le cadre de la nouvelle politique de son département ministériel tendant à stimuler les activités d'exportation vers les marchés étrangers.

Il a révélé, dans le même sillage, la mise en place de mesures incitatives, appelées à contribuer au développement du commerce extérieur. Il s'agit, selon Kamel Rezig, de la création d'un registre de commerce pour les entreprises d'exportation, qui donne la possibilité aux opérateurs économiques d'exporter un éventail de produits et de marchandises, alors que l'ancien registre de commerce spécialisé dans l'exportation uniquement limitait l'exportation à un seul produit.

Le système de remboursement de frais de transport devrait faire également l'objet de réforme destinée à lever tous les obstacles et contraintes rencontrées par les exportateurs, a ajouté le ministre, précisant qu'un projet élaboré conjointement avec le ministère des Finances, à l'étude actuellement, devrait voir le jour prochainement.

Le projet concernera, en particulier, le plafonnement et le taux de remboursement des frais de transport, dont le volume sera revu de manière à inciter les opérateurs économiques à exporter plus et diversifier, autant les marchés que les produits, sans mettre en difficulté leurs trésoreries, a-t-il signalé.

Le but de ces mesures incitatives, est de "se préparer à la bataille de l'exportation, avec en ligne de mire la conquête du marché africain qui représente plus d'un milliard d'habitants, pour un volume d'échange qui dépasse les 53 milliards de Dollars US, a souligné le ministre. Cet objectif a été au centre, pour rappel, de la rencontre qui a réuni le ministre du Commerce avec les opérateurs économiques de la wilaya de Médéa, où il a mis en exergue les efforts consentis par le Gouvernement en vue de développer le commerce extérieur, les incitant à produire mieux et plus, de s'inscrire dans cette nouvelle dynamique, seule à même de garantir la pérennité de leurs entreprises, assurer des ressources financières supplémentaires et l'opportunité d'étendre leurs activités.

M. Rezig a procédé, à l'entame de sa visite d'inspection et de travail, à l'inauguration, à Ksar-el-Boukhari, du nouveau siège de l'inspection territoriale du commerce, à la visite d'un atelier de fabrication de chaussure à la cité 15 décembre, périphérie de Médéa et enfin à la visite de l'unité de transformation et d'exportation de dérivés de pieds de poules, sise dans la commune de Draa-Smar.

APS

RÉFORME DU TRIBUNAL CRIMINEL

La première mouture du projet "fin prête"

Le ministère de la Justice a annoncé le parachèvement de l'élaboration de la première mouture du projet de réforme du tribunal criminel, sachant que le groupe de travail chargé de cette mission avait déposé son rapport fin septembre dernier.



Le ministère a précisé sur son site officiel que ce rapport élaboré par un groupe de travail composé de magistrats de la Cour suprême, examine les différentes problématiques soulevées en matière de réforme du tribunal criminel et il en est arrivé à la proposition de la mouture du projet d'amendement des dispositions juridiques afférentes à cette juridiction.

Au regard de l'importance de cette question, le ministre de la Justice, Gardé des sceaux, a ordonné l'élargissement de la consultation à toutes les juridictions, à la Cour suprême et au Conseil d'Etat ainsi qu'à l'Union nationale des ordres des avocats, aux enseignants universitaires et spécialistes des domaines judiciaires et juridiques, et ce pour contribuer à l'enrichissement de la mouture finale de cet amendement.

Se basant sur l'étude comparée, ledit rapport expose les différentes expériences adoptées par d'autres pays en cette matière, de même qu'il comporte une série d'amendements proposés inhérents à la composante et à la compétence du tribunal criminel ainsi qu'à la tenue de ses sessions.

Il s'agit également de l'évaluation de l'expérience algérienne dans l'adoption du système des jurys en matière criminelle, en relevant ses avantages et ses inconvénients.

"Au regard des inconvénients du système des jurés, il s'avère que le modèle du système des magistrats professionnels est le plus approprié dans le système juridique pénal algérien". Ainsi, "il convient de renoncer définitivement au système des jurés populaires et de maintenir la composante

professionnelle tripartite", ont estimé les auteurs des propositions.

Entre autres inconvénients auxquels se sont référés les rédacteurs du rapport, le fait que le juré, à savoir: "le juge populaire", n'a pas assez de connaissances en matière de droit procédural et substantiel, notamment les affaires spéciales telles que celles issues de l'utilisation des technologies.

Qui plus est, l'intime conviction du juré se construit souvent à partir des informations obtenues en dehors de l'audience, comme il peut subir l'influence rapide des médias ou des rumeurs, ce qui est "aux antipodes des principes du droit à un procès indépendant et impartial, consacré par la Constitution et les conventions internationales".

Dans ce contexte, il a mis en avant une autre raison liée à la divergence de vues des jurés, en sus du risque que l'un d'eux eux prenne une décision précipitée, notamment dans les affaires qui durent longtemps.

Tous ces facteurs réunis exposent le juré au risque de perdre le contrôle sur le déroulement du procès. Ladite proposition tend également à alléger les charges financières supplémentaires relevant des dépenses de la justice pénale, sachant que «le montant des dépenses effectuées lors des sessions criminelles des tribunaux criminels de première instance et des Cours d'appel ont été estimées à plus de 52 milliards de centimes», selon le même rapport. Parmi les autres raisons citées dans le rapport, le fait que le système de jury «soit sans référence historique», vu que dans les pratiques coutumières on ne retient que les termes conciliation et réconcilia-

tion qui "n'ont rien à voir avec la prononciation des peines», et ce de par que le système de jury «ne repose sur aucune légitimité religieuse», partant du fait que «la religion musulmane est stricte sur ce point, en confinant la mission de justice aux personnes aux aptitudes scientifiques et intellectuelles avérées», de lavis des auteurs de ces propositions. Ainsi, intervient la proposition d'abroger l'alinéa 3 de l'article 258 du code de procédure pénale lié à la composante du tribunal criminel de première instance et de la Cour d'appel lors du jugement des affaires criminelles liées au terrorisme, à la drogue et à la contrebande.

Le rapport relève, dans ce sens, plusieurs «lacunes» entravant le travail de ces juridictions dans leur composante actuelle, à l'origine dans certains cas de "divergence" tranchée par la Cour suprême concernant plusieurs peines criminelles émises par différentes juridictions, dont la prononciation de deux peines dans un même dossier procédural, le premier relatif aux crimes de droit public et le second aux crimes spéciaux, et ce bien que la composante des deux instances compte les mêmes magistrats professionnels.

Dans le cadre du principe de double degré de juridiction adopté par le législateur algérien «il est recommandé de veiller à ce que la composante de chaque degré soit différente de l'autre en termes de grades», avec le maintien de la composante tripartite compte tenu du nombre réduit de juges conseillers et afin de permettre aux juges de s'acquitter pleinement de leurs missions ordinaires et partant garantir un service de justice de qualité».

PR DJAMAL EDDINE NIBOUCHE (CANCÉROLOGUE)

Il est nécessaire de créer une police sanitaire

Le professeur Djamel Eddine Nibouche a indiqué hier que le droit à la santé, établi sur la base d'une qualité de soins équitables entre tous les Algériens, est l'un des principes contenus dans le projet de nouvelle Constitution sur lequel, le 1er novembre prochain, ils vont avoir à se prononcer. Intervenant, hier, à l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio Algérienne, Djamel Eddine Nibouche a précisé que l'article 27 du projet de la nouvelle constitution est consacré au service public, cette Constitution énonce qu'un accès «égal et non discriminatoire» est garanti à tous les nationaux.

Le chef du service de cancérologie de l'hôpital Nafissa Hamoud, à Alger, fait également état de l'article 28, soulignant que l'Etat est

responsable de la sécurité et des biens des nationaux, dans leur globalité, parmi lesquels, relève-t-il, figure la santé des citoyens.

Pour celui-ci, la sécurité sanitaire est un aspect fondamental pour assurer le bien-être de sa population, en le protégeant des risques «multiples, immédiats ou lointains».

Le professeur Djamel Eddine Nibouche a souligné qu'il est nécessaire de créer d'une police sanitaire, «qui n'existe plus», et dont le rôle consistait, explique-t-il, à surveiller le niveau de qualité de l'environnement en matière d'hygiène et de prévention de certaines maladies à l'exemple de celle de la rage, «dont on n'a pu, encore, résoudre les dangers».

Développant un autre aspect de la sécurité sanitaire, celui de la Médecine du travail, l'invité estime, par ailleurs, indispensable d'assu-

rer une sécurité maximale aux travailleurs, en prenant particulièrement en charge l'environnement, le plus souvent pollué, dans lequel ils évoluent habituellement.

Commentant la création récente de l'Agence de sécurité sanitaire, ce praticien observe que l'Algérie a acquis un retard dans ce domaine, «qu'il s'agit, dit-il, de combler», compte-tenu de ce qui est observé à travers toute la planète, du fait de l'apparition et de la prolifération de la pandémie du coronavirus.

Pour le professeur Nibouche, la sécurité sanitaire implique, en outre, celles relatives aux sécurités alimentaire, environnementale et des risques professionnels. Il associe, notamment, cette sécurité à la qualité alimentaire, basée, dit-il, sur des aspects nocifs de ce que consomment les nationaux, pouvant, pré-

vient-il, engendrer des maladies cardiovasculaires ou le cancer, une pathologie également provoquée par le tabagisme «un véritable fléau social».

Pour lui, prévenir et lutter contre ces maladies demande à créer certains dispositifs particuliers, tel celui d'un Institut de veille sanitaire, appuyé par un Comité de vigilance, chargé en commun, de traiter l'ensemble des questions liées aux épidémies. À cet effet, il rappelle que des maladies transmissibles, jusqu'alors éradiquées sont en train de revenir, à l'exemple de la rougeole, de la poliomyélite ou du paludisme, pour lesquels il déclare souhaiter se créer un Institut de veille, chargé d'organiser les activités de prévention.

RN

ECONOMIE MONDIALE

La récession de 2020 un peu moins sévère que prévu

La récession mondiale sera cette année un peu moins sévère que prévu, a déclaré hier la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) Kristalina Georgieva.



Nous estimons maintenant que l'évolution des deuxième et troisième trimestres a été quelque peu meilleure que prévu, ce qui a permis une légère révision à la hausse de nos prévisions mondiales pour 2020", a-t-elle déclaré dans son discours inaugural, prononcé en amont des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Mais elle souligne que le FMI continue d'anticiper une reprise "partielle" et "inégalement" en 2021. "Tous les pays sont désormais confrontés à ce que j'appellerais +la longue ascension+ - une ascension difficile qui sera longue, inégale et incertaine. Et sujette aux revers", a-t-elle ajouté. Le 24 juin, le FMI avait dévoilé des perspectives économiques difficiles avec une estimation de plus de 12 000 milliards de dollars de pertes cumulées pour l'écono-

mie mondiale en 2020 et 2021. Il tablait aussi sur une prévision de récession de 4,9% cette année, contre 3% anticipés en avril. La directrice générale n'a pas dévoilé de chiffres hier, mais elle a dépeint une situation finalement "moins désastreuse" qu'initialement estimée. Reste que le Produit intérieur brut mondial restera "à moyen terme bien en deçà des prévisions pré-pandémie", a-t-elle prévenu. En outre, presque tous les pays vont subir un "revers" dans l'amélioration du niveau de vie de leur population. Les risques restent également élevés, notamment en raison de la hausse des faillites d'entreprises et de l'incertitude due au fait que la pandémie n'est toujours pas maîtrisée. En Europe comme aux Etats-Unis, les autorités ont ainsi dû se résoudre à prendre de nouvelles mesures pour évi-

ter une deuxième vague. La directrice générale du Fonds a noté aussi que "de nombreux pays sont devenus plus vulnérables" qu'avant la pandémie, avec des niveaux d'endettement très supérieurs car ils ont été contraints d'adopter des plans de soutien financier à leur économie au moment où ils accusaient de lourdes pertes de production et de revenus, en raison de la paralysie de l'activité économique. Ainsi la dette publique mondiale va-t-elle atteindre un niveau record d'environ 100% du PIB en 2020, selon les calculs du FMI. A cet effet, Kristalina Georgieva a appelé les Etats à continuer d'augmenter leurs dépenses publiques en augmentant cette fois leurs investissements. "Une nouvelle étude du FMI montre qu'une augmentation de l'investissement public de seulement 1% du PIB dans les

pays avancés et émergents peut créer jusqu'à 33 millions de nouveaux emplois", a-t-elle souligné. Elle les appelle à investir dans des projets verts, qui, s'ils sont bien conçus, peuvent générer plus d'emplois et offrir des rendements plus élevés, par rapport aux mesures de relance budgétaire classiques. Face aux pays les plus pauvres, qui souffrent notamment de la baisse des prix des matières premières et des transferts de fonds, l'institution de Bretton Woods se tient prête à poursuivre son aide. Au total, le FMI a enregistré plus de 280 milliards de dollars d'engagements de prêts pour 81 pays, soit plus du tiers de ceux approuvés depuis mars. "Et nous sommes prêts à faire plus", a souligné Kristalina Georgieva.

R.E

Brèves

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Nouveaux fonds pour 28 pays très pauvres

Le Fonds monétaire international a approuvé lundi le versement d'une nouvelle aide d'urgence pour 28 pays parmi les plus pauvres du monde pour leur permettre d'alléger leur dette et de mieux contenir l'impact de la pandémie de Covid-19. Cette annonce, qui fait suite à une mesure identique décrétée mi-avril pour 25 pays, doit aider ces pays à couvrir les remboursements de leur dette envers le FMI pendant les six prochains mois et "dégager leurs maigres ressources pour leurs efforts en matière d'urgence médicale et d'aide" face à la pandémie. Les pays ayant bénéficié de la première tranche d'aide en avril sont l'Afghanistan, le Bénin, le Burkina Faso, la Centrafrique, le Tchad, les Comores, la RD Congo, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, Haïti, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Népal, le Niger, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, la Sierra Leone, les Iles Salomon, le Tadjikistan, le Togo et le Yémen. Cet allègement de la dette passe par le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) qui permet au FMI d'accorder des dons aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables frappés par une catastrophe naturelle ou de santé publique aux conséquences désastreuses.

Sous réserve de ressources suffisantes du fonds fiduciaire ARC, des dons pourraient être accordés pour une période de deux ans, jusque mi-avril 2022, pour un montant total estimé à 959 millions de dollars. L'objectif du FMI est de doter le fonds fiduciaire ARC de 1,4 milliard de dollars pour qu'il puisse aussi répondre à des besoins dans le futur. Jusqu'à présent, le montant des contributions s'élève à un peu plus de 508 millions de dollars, en provenance de plusieurs pays, dont le Royaume-Uni, le Japon, les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège, la Chine, le Mexique, la Suède, la Bulgarie, le Luxembourg et Malte.

R.E

TINDOUF

Réception prochaine de la nouvelle centrale solaire

La nouvelle centrale solaire de 11 mégawatts projetée à Tindouf sera réceptionnée avant la fin de l'année en cours, dans le cadre du programme national de développement des énergies renouvelables, a-t-on appris hier auprès de la direction locale de l'Energie. Cette installation énergétique figure parmi neuf (9) ouvrages du genre dont ont bénéficié les wilayas du Sud du pays, en vertu d'une convention entre l'entreprise SKTM (filiale de Sonelgaz) et cinq entreprises nationales de réalisation, a précisé le chef de service de l'électricité et du gaz, Mabbrouk Chehami.

Implantée au chef-lieu de wilaya, la nouvelle centrale vient renforcer les capacités de production de l'électricité et réduire la facture de consommation de mazout utilisé dans la production électrique, sachant que la wilaya consomme plus de 6 000 litres/jour de mazout dans ce cadre, a-t-il ajouté. Ce qui dénote l'orientation des pouvoirs publics vers le recours aux énergies alternatives dans la production d'électricité, a souligné le responsable en rappelant que la wilaya a déjà bénéficié d'une centrale solaire de 9 mégawatts, actuellement en exploitation. Cette dernière, localisée à Merkala (10 km de Tindouf), assure un apport de 15% de la production d'électricité utilisée dans la wilaya et a permis de porter à 75 mégawatts la capacité de production d'électricité, en plus d'inclure une réduction de la consommation de mazout de la centrale principale fonctionnant au Diesel, a fait savoir M.Chehami. Le pic de consommation d'électricité durant la période estivale dans la wilaya de Tindouf a dépassé les 75 mégawatts, en hausse de 4,4% par rapport à l'été de l'année dernière (70 mégawatts). Une situation qui a conduit à réfléchir à l'accroissement de la production d'électricité, notamment pour la couverture des besoins grandissants en période estivale et l'accompagnement de l'importante croissance urbaine dans cette wilaya frontalière, selon la même source.

R.E

PÉTROLE

Le Brent grimpe hier à 41,67 dollars à Londres

Les prix du pétrole, en hausse, poursuivaient sur leur lancée hier, stimulés par des perturbations de la production en cours en Norvège et peut-être à venir dans le Golfe du Mexique, ainsi que par la sortie de l'hôpital de Donald Trump. Vers 09H40 GMT (10H40 à Alger), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 41,67 dollars à Londres, en hausse de 0,92% par rapport à la clôture de lundi. A New York, le baril américain de WTI pour novembre gagnait 0,89% à 39,57 dollars. Les investisseurs, s'appuyant sur les gains de la veille, qui ont été supérieurs à 5%, ont pointé les risques que fait peser l'ouragan Delta sur la production de brut outre-Atlan-

tique comme premier facteur de soutien des prix de l'or noir. D'abord tempête tropicale, Delta s'est transformée en ouragan lundi dans les Caraïbes et atteindra une forte intensité en passant sur la péninsule mexicaine du Yucatan hier, avant d'arriver au sud des Etats-Unis cette semaine, a informé le Centre national des ouragans (NHC), depuis son siège de Miami. La grève en cours en Norvège soutenait également les prix du brut. La compagnie pétrolière norvégienne Equinor a annoncé lundi la fermeture de quatre gisements pétroliers en Norvège, en raison du durcissement d'un conflit social. Deux autres plateformes exploitées par Neptune Energy et Winterhall Dea sont concernées par le conflit so-

cial. De plus, le retour du président américain Donald Trump à la Maison Blanche est bien accueilli par le marché, ont souligné des analystes. Le président américain, malade du Covid-19, est rentré à la Maison Blanche en hélicoptère lundi soir depuis l'hôpital militaire de Walter Reed, dans la banlieue de Washington. L'annonce de sa contamination avait créé un vent de panique sur les marchés du pétrole en fin de semaine dernière. La forte hausse lundi et les gains engrangés hier en séance asiatique permettraient aux deux cours de référence de revenir à leurs niveaux du début de semaine dernière et ainsi d'effacer les deux plongées de jeudi et vendredi.

R.E



MOSTAGANEM/ANSEJ

Financement de 270 projets depuis 2019

LAgence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) de la wilaya de Mostaganem a financé, depuis 2019, quelque 270 projets, a-t-on appris lundi auprès de l'antenne de wilaya de l'Agence.

Depuis l'année dernière, pas moins de 271 projets ont été créés, à Mostaganem dans le cadre du dispositif Ansej, dans différents secteurs générant ainsi plus de 560 postes d'emploi directs.

Il a été procédé, durant la même période, au financement de 132 projets dans les domaines des services et artisanat, 117 dans le secteur du bâtiment, travaux publics et hydraulique (BTPH) et 22 autres dans l'agriculture.

L'antenne de wilaya de l'ANSEJ a lancé, depuis le 10 septembre dernier, des journées de sensibilisation sur les micro-entreprises et l'entrepreneuriat en faveur des zones d'ombre touchant à ce jour 16 douars des communes de Mansourah, Sayada, Mazagran, Aïn Tédèlès, Stidia et Mostaganem.

Ce travail de proximité, basé sur les règles du travail de terrain et participatif, permettra d'élaborer un diagnostic précis pour réussir le développement local dans les zones isolées et multiplier les opportunités d'investissement dans ces zones en créant diverses activités au profit des jeunes et des citoyens.

La manifestation vise à ancrer la culture entrepre-

neuriale parmi les porteurs de projets et à soutenir le lever de gel des activités dont l'agriculture et les services, à l'exception des transports mais aussi à soulever les préoccupations des jeunes, notamment en ce qui concerne le foncier agricole et les locaux à usage professionnel et commercial, et la disponibilité du matériel roulant.

Lors de ces journées d'information, la nouvelle stratégie adoptée par le secteur a été introduite et l'approche économique de l'ANSEJ a été expliquée en exhortant les jeunes à créer des micro-entreprises et à bénéficier des conventions signées entre l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes et différents partenaires.

Brèves

LAGHOUAT

Réception de 20 nouvelles structures pédagogiques pour la rentrée scolaire

Vingt (20) nouvelles structures pédagogiques seront réceptionnées dans la wilaya de Laghouat en prévision de la rentrée scolaire 2020/2021, a-t-on appris lundi auprès de la direction locale de l'Éducation. Appelés à améliorer les conditions de scolarisation dans la wilaya, ces nouvelles structures, relevant des trois paliers de l'enseignement général, concernent trois lycées dans les communes d'Alfou, Hadj-Mechri et Hassi-Delaâ, cinq établissements du moyen dans la localité de Djedar (commune de Oued-Morra) et les communes de Ksar El-Hirane, Alfou (1 chacune) et Laghouat (2), a-t-on précisé. Le primaire s'est taillé la part du lion avec 12 groupements scolaires en cours de finalisation, dans les communes de Laghouat (3), Alfou (2), Tadjemout, Ain-Madhi, Guellat Sidi-Saâd, Hassi-R'mel, El-Kheneg, Ksar El-Hirane et Bellil (1 chacune), a ajouté la source. Le secteur de l'Éducation accueillera cette année dans la wilaya de Laghouat près de 130.000 élèves, dont plus de 63.000 dans le primaire, près de 40.000 dans le moyen et de 21.000 dans le secondaire, répartis sur 245 écoles primaires, 92 collèges et 45 lycées, à travers les 24 communes de la wilaya. Ils sont encadrés par près de 6.700 enseignants, tous paliers et grades confondus, selon les mêmes services de la direction de l'éducation.

JIJEL (PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE)

Plusieurs infrastructures éducatives opérationnelles

Le secteur de l'éducation dans la wilaya de Jijel devrait être renforcé lors de la prochaine rentrée scolaire 2020-2021 par de nombreuses structures éducatives relevant des trois paliers, a-t-on appris lundi auprès des services de la Direction de l'éducation. La rentrée scolaire 2020-2021 verra l'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement, ainsi que la mise en service de plusieurs cantines scolaires et classes d'extension. Il s'agit de la réception de six (6) lycées dans les communes de Settara, El Milia, Kheiri Oued Adjoul, Jijel, ainsi que dans les localités de Bazoul et El Aouana (commune de Taher), a-t-on détaillé de même source. S'agissant du cycle moyen, un nouveau collège d'enseignement moyen (CEM) sera réceptionné dans la localité de Bazoul (commune de Taher), en sus de deux classes d'extension au CEM Gueriba Amar (commune d'Eraguene), a-t-on souligné. Le palier primaire sera également renforcé à la faveur de la réception de cinq (5) nouveaux groupements scolaires dans les communes de Taher à la cité des 400 logements, à Ziama Mansouriah dans le quartier Gamhoun, à Kaous dans la localité El-Chadia, El-Ancer (localité de Belghimouz) et au chef-lieu de wilaya (localité Harathen), selon la Direction de l'éducation. Au titre de la rentrée scolaire 2020-2021, le secteur de l'éducation verra également la réception de plusieurs classes d'extension à travers les différentes communes de la wilaya de Jijel.

BECHAR

Vers une prise en charge de l'aménagement de la ville

La mise en place du comité de pilotage technique pour la prise en charge et le suivi des travaux d'aménagement de la ville de Bechar vise une "réelle" et "conséquente" prise en charge de l'aménagement de cette commune qui enregistre plusieurs "insuffisances", a-t-on appris lundi des auprès services de la wilaya.

Ce comité intersectoriel, qui a déjà entamé ses travaux par une opération de recensement des différents besoins en la matière, lancera prochainement les travaux nécessaires pour l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement des habitants de cette ville, chef-lieu de wilaya et pôle régional du sud-ouest, a-t-on souligné. "L'objectif de ce comité est de lancer de vastes opérations de revêtement et de maintenance des voies routières et piétonnières à l'intérieur du tissu de la ville, de modernisation et d'extension du réseau d'éclairage public à travers les 25 quartiers et regroupements urbains et l'organisation du transport urbain collectif et individuel", a indiqué à l'APS le wali de Bechar. "En matière d'amélioration et de protection de l'environnement, nous voulons à travers ce comité dont les opérations et projets seront financés par différents programmes de développement de la wilaya, favoriser la création de nouveaux espaces verts à travers la ville, créer plus de jardins publics et l'engagement d'opérations de plantation d'arbres", a signalé M. Mohamed Belkateb, qui a déploré les re-



tards enregistrés dans ce domaine à Bechar. "Aussi nous allons mener des opérations de prise en charge conséquentes des différents réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau potable des habitants, et ce pour l'amélioration de la qualité de vie du ci-

toyen dans cette région du Sud-ouest du pays", a-t-il dit. "Le comité s'est assigné aussi comme objectifs l'encouragement de la société civile pour prendre part à ces actions, en plus du suivi rigoureux des projets de développement en réalisation à travers le territoire de la

commune, et du renforcement et de la modernisation des établissements d'enseignement du cycle primaire et de leurs cantines, pour qu'ils puissent répondre aux besoins des élèves", a fait savoir le wali de Bechar à l'occasion de l'installation récemment de ce comité.

TIARET

Projet de création d'une école nationale supérieure d'agriculture intelligente

L'Université "Ibn Khaldoun" de Tiaret envisage de créer une école nationale supérieure d'agriculture intelligente, a-t-on appris du vice-recteur de l'Université, chargé de la prospective, du développement et de l'orientation. M'hamed Maatoug a indiqué que l'Université "Ibn Khaldoun" a proposé un projet de création de cette école nationale après avoir bénéficié d'équipements mais aussi d'une formation au profit des enseignants dans le cadre du programme "Erasmus" de coopération avec les universités de l'Union européenne dans le domaine de mobilité et d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, l'Université "Ibn Khaldoun" devra récep-

tionner, dans les prochains jours, les équipements de la future Ecole nationale supérieure dont des drones, des caméras thermiques et des systèmes géographiques utilisés dans le développement des cultures agricoles intelligentes, a fait savoir le même responsable, qui est coordinateur du programme "Erasmus" pour l'Université de Tiaret. Il a indiqué que le siège de l'annexe universitaire à Sougueur sera converti à celui de la future Ecole, qui devra contribuer à davantage de recherches scientifiques, d'autant que Tiaret est considéré comme wilaya agricole par excellence. M. Maatoug a souligné que le dossier de création de cette Ecole se trouve actuel-

lement au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. La situation sanitaire exceptionnelle liée au coronavirus a contraint au report de la formation en master international du programme Erasmus jusqu'à la prochaine année universitaire à l'Université de Tiaret, a-t-il rappelé. Dix enseignants de l'Université de Tiaret ayant bénéficié de formation dans les universités européennes dans les domaines des sciences de pédologie, d'intelligence artificielle et de l'agriculture appliquée, constitueront le staff encadrant de l'école et des projets de master international dans le domaine de la micro-agriculture, a-t-il ajouté.

ORAN

9.000 morsures de chiens depuis le début de l'année

Plus de 9.000 cas de morsures de chiens ont été enregistrés à Oran depuis le début de l'année dont plus de 460 de chiens domestiques, a-t-on appris lundi auprès des services de la direction de la santé et de la population (DSP). Plus de 8530 morsures de chiens errants et 465 de chiens domestiques ont été enregistrées par les services de la DSP durant la période citée, a-t-on indiqué, soulignant que la prolifération de chiens errants est enregistrée notamment dans les zones où se trouvent des chantiers de construction. Les chiens utilisés pour le gardiennage sont laissés à l'abandon après l'achèvement des travaux. En août dernier, les services de la DSP ont déploré le décès d'une personne par la rage. Une autre se trouve en service de réanimation au CHU d'Oran pour cause de morsures de chiens errants, a-t-on appris du chargé de communication et chef de service prévention à la DSP, Youcef Boukhari. La personne se trouvant en réanimation a été mordue le 9 septembre dans la localité de Ararba, dans la daïra de Béthioua. "Le problème est que 19 autres personnes ont également été mordues entre le 9 et 10 septembre dernier dans cette même localité, nous craignons qu'ils soient mordus par le même ou les mêmes chiens enragés", a-t-il souligné. Pour Youcef Boukhari, "la prévention, dans ce sens, revient aux collectivités locales et à l'Inspection vétérinaire de la Direction des services agricoles (DSA), soit par la vaccination de tous les chiens errants ou leur abattage", déplorant de ce fait "l'absence d'une brigade canine à Oran qui pourrait éventuellement aider à régler ce problème."

BATNA (FILIÈRE CÉRÉALIÈRE)

Rencontre régionale sur l'exécution du programme d'irrigation complémentaire

L'exécution du programme d'irrigation complémentaire dans la filière céréalière a fait l'objet d'une rencontre régionale tenue, lundi, à l'Ecole nationale des forêts (ENAF) de la ville de Batna, avec la participation de sept wilayas de l'Est du pays.

Lors de cette rencontre, à laquelle ont assisté les directeurs des services agricoles des wilayas de Batna, Khenchela, Oum El Bouaghi, Tébessa, Mila, Sétif et Bordj Bou Arreridj, des représentants des Chambres et des conseils interprofessionnels de ces régions ont mis en exergue l'importance de l'irrigation complémentaire dans la rationalisation des ressources hydriques, en sus du renforcement de la capacité de production de la filière céréalière en tant que produit stratégique en matière de sécurité alimentaire. Dans une déclaration à l'APS, le directeur du développement des zones arides et semi-arides au ministère de l'Agriculture et du Développement rural, Salah Chouaki a affirmé que cette rencontre est la "troisième du genre" après celles tenues à Médéa et Ain Temouchent alors qu'il est prévu la tenue d'une autre rencontre mardi à Guelma, et une dernière à Tizi-Ouzou, et ce, en attendant d'autres rencontres dans les wilayas du Sud sur l'irrigation complémentaire. Le même responsable a précisé, dans ce contexte, que le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a décidé d'étendre les périmètres d'irrigation complémentaire aux céréales de toutes sortes à raison de 20.000 ha par an conformément à la feuille de route



élaborée à cet effet. Il a ajouté que ces objectifs pourraient être dépassés grâce aux efforts concertés des différentes parties prenantes du secteur et de la profession en égard aux ressources naturelles, financières et techniques octroyées. Un accompagnement durable des agriculteurs tout au long de la saison agricole sera également assuré par des commissions techniques composées de spécialistes du domaine, dont des cadres d'instituts techniques et de recherches, de

coopératives céréalières, des filières agricoles, des directions des services agricoles, des Chambres d'agriculture ainsi que les cadres du secteur des ressources en eau, à condition que les carences soient comblées et les obstacles rencontrés par les agriculteurs surmontés, a souligné M. Chouaki. La même source a indiqué, en outre, que cet objectif s'inscrit dans le cadre du programme élaboré par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural visant essentiellement à améliorer

la productivité de la filière céréalière. De son côté, le directeur de l'Ecole nationale des forêts, Athmane Briki a mis l'accent sur l'importance de cette rencontre qui constitue une occasion pour débattre des moyens de développer cette filière et de sécuriser la production céréalière par une irrigation complémentaire, ajoutant que cette journée s'inscrit dans le cadre de rencontres de formation et d'information abrégées périodiquement par l'ENAF.

Brèves

KHENCHELA Raccordement de 124 régions d'ombre au réseau d'électricité

Les services de la wilaya de Khenchela et la Direction de l'énergie ont établi conjointement un programme de travail pour le raccordement de 124 régions d'ombre au réseau électrique au cours des quatre prochaines années, a indiqué lundi le directeur local de l'énergie, El Moulded Benslimane. Des fiches techniques viennent d'être élaborées pour le raccordement de 6464 foyers répartis sur 124 régions d'ombre "avant fin 2024" et ce en application du programme visant à prendre en charge les régions d'ombre des 21 communes que compte la wilaya de Khenchela, a précisé à l'APS le même responsable. L'opération devrait mobiliser une enveloppe financière de près de 1,025 milliard de dinars, a indiqué M. Benslimane, relevant que dans le cadre de la dotation financière versée par la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales au profit de la wilaya de Khenchela, un budget de 97 millions de dinars a été alloué au raccordement au réseau électrique de 311 maisons réparties sur six régions d'ombre "avant la fin de l'année en cours." Le programme établit le mois dernier par les services de la wilaya et la concession de distribution de gaz et d'électricité prévoit le raccordement de 536 foyers dans neuf régions d'ombre au réseau électrique pour un montant de 130 millions de dinars, a-t-on ajouté. Par ailleurs, sur la période 2022-2024, la direction de l'énergie entend, à travers son programme de travail, raccorder au réseau énergétique 5617 foyers répartis sur 109 régions d'ombre pour une enveloppe de 1,004 milliard de dinars.

DJELFA

Des perspectives prometteuses pour la céréaliculture

Les superficies irriguées ont enregistré une extension "inédite", ces dernières années à Djelfa, à l'origine d'un saut "qualitatif" dans le secteur agricole local, contribuant particulièrement au développement de la céréaliculture, dont les indices de croissance augurent de perspectives "prometteuses". L'extension de la superficie irriguée a participé grandement à l'augmentation des rendements de la production agricole notamment dans la filière céréalière, pour laquelle le rendement moyen à l'hectare a plus que doublé en passant de 30 qx/ha à 60 voir 70 qx/ha, et ce grâce à l'adoption de différents systèmes d'irrigation modernes. L'expérience du Cheikh Mustapha, un agriculteur du sud de la wilaya d'augmenter la productivité de son exploitation en procédant à l'extension de la superficie irriguée avec l'utilisation d'un système d'irrigation par aspersion, "a donné des résultats positifs (en terme de rendement), durant les saisons agricoles écoulées", a-t-il témoigné. Il s'est félicité de ne "compter" que "très peu sur les pluies saisonnières". Selon lui les résultats du système d'irrigation par aspersion "sont vi-

sibles et se traduisent par une amélioration des rendements à l'hectare et de ce fait de la production qui a doublé au fil des ans. Le recours à l'irrigation a également permis de diversifier les cultures, hors celles dites pluviales", a affirmé cet exploitant agricole.

Importante extension des superficies irriguées

A ce propos, le directeur locale des services agricoles (DSA), Ali Beldjoudi, a indiqué à l'APS que "les superficies irriguées ont enregistré un important essor ces dernières années, en passant de 1.074 ha en 2010, à pas moins de 19.180 ha en 2020", prévoyant un accroissement de cette superficie durant la présente campagne labours- semaiilles, pour atteindre les "22.627 ha, soit une hausse de 18%", a-t-il ajouté. Les programmes d'électrification agricole et le règlement de la situation foncière des agriculteurs ayant procédé à la mise en valeur des terres à travers la wilaya ont contribué de manière significative à l'extension de la superficie irriguée "à observer ce même responsable. L'augmentation de la superficie irriguée est aussi le fruit d'une "prise de conscience chez

les agriculteurs et leur adoption des techniques modernes dont la mécanisation agricole et les systèmes d'irrigation d'appoint", outre les campagnes de vulgarisation agricoles initiées par la DSA à travers les ondes de la Radio locale, et autres activités d'orientation organisées par les instituts techniques du secteur", a-t-il souligné.

Maîtrise technique et soutien étatique au développement de la céréaliculture

M. Beldjoudi a indiqué que "suite au constat des faibles rendements de 30 qx /ha, réalisés durant les campagnes précédentes dans la filière céréalière, la DSA a décidé d'assurer un accompagnement technique aux céréaliculteurs en vue du relèvement de la production, à travers une maîtrise de l'itinéraire technique de la filière". Il a fait part de l'"ambition" des responsables en charge du secteur; à Djelfa, d'"aller encore de l'avant dans l'extension des superficies irriguées", et ce grâce au soutien assuré par l'Etat pour l'acquisition des équipements d'irrigation et de mécanisation, en plus du raccordement des forages deau à l'électricité. "Les céréaliculteurs bénéficient, en outre, de nombreux programmes de soutien, qui leur

permettent l'acquisition d'équipements d'irrigation, pompes, machines, semences traitées et autres engrais chimiques", a indiqué ce même responsable qui a fait savoir qu'une enveloppe de près de 259 millions de da a été mobilisée à cet effet. Il a particulièrement souligné la contribution de l'opération de régularisation de la situation foncière des agriculteurs et de la mise à leurs disposition d'une ferme pédagogique pour apprendre sur le terrain les différentes techniques de production, dans la réalisation de ces résultats positifs dans la filière", a-t-il assuré. A noter que la wilaya de Djelfa, qui est une région steppeuse par excellence, compte un nombre de zones naturellement irriguées, représentées par les Dhayates (des sites d'écoulement et de collecte deau de pluie), outre les terres situées sur les berges des cours d'eau et Oueds, estimées à quelque 9.730 ha. Les superficies irriguées de la wilaya sont majoritairement concentrées dans les régions agricoles de la partie nord de Djelfa, soit Bouirette Lehdeb, El Birine, Sidi Laâdjel, et Had Shari. A cela s'ajoutent les surfaces irriguées de la partie sud, sises à Messaâd, Ain Ibel, Tadmit et Deldoul.

ISLAM SLIMANI

”Je ne suis jamais meilleur que lorsque je dois prouver que je mérite ma place”



L'international algérien Islam Slimani, indésirable à Leicester City avec un contrat qui le lie au club anglais jusqu'en juin 2021, a assuré mardi dans un entretien à France Football qu'il n'a jamais été meilleur que lorsqu'il doit prouver qu'il mérite sa place. Evoquant sa mise à l'écart lors de la venue de Robert Moreno en remplacement de Leonardo Jardim à l'AS Monaco la saison dernière, Slimani rappelle que "toute ma vie est une revanche. Au fond, j'ai même besoin de ça. Quelque part, Moreno m'a rendu service en m'écartant. Parce que, au fond, je ne suis jamais meilleur que lorsque j'ai cette rage en moi de devoir prouver que je mérite ma place", a-t-il déclaré. "Monaco m'a redonné goût au football après mon passage difficile en Turquie. C'est l'une des plus belles expériences de ma vie", a-t-il ajouté. Bloqué à Leicester City, même si le mercato n'a

pas encore fermé ses portes dans certains pays, où il peut trouver preneur afin de revenir au premier plan, l'ancien sociétaire du CR Belouizdad garde l'espoir de convaincre l'entraîneur des "Foxes", Brendan Rodgers, de l'intégrer dans ses plans. Surtout que le club jouera sur 3 tableaux entre l'Europe et les compétitions domestiques (Ligue Europa, FA Cup et championnat). Annoncé proche de retrouver la Ligue 1 (France), où il avait brillé la saison dernière avec l'AS Monaco avec 9 buts et 8 passes décisives en 19 apparitions toutes compétitions confondues, Slimani (32 ans) peut encore rejoindre les Pays-Bas (clôture du mercato mardi), le Portugal (mardi), la Suisse (12 octobre), l'Angleterre (vers la Championship/16 octobre), la Russie (17 octobre), la Croatie (19 octobre), le Qatar (25 octobre), le Canada (29 octobre) et les Etats-Unis (29 octobre). Le deuxième meilleur buteur dans l'histoire des

"Fennecs" (30 réalisations) est également revenu sur les critiques qu'il a essuyées tout au long de sa carrière : "Etre critiqué me motive. Cela ne me fait pas mal. Je suis un joueur qui a besoin de prouver, qui a besoin de se sentir en difficulté. Le confort, ce n'est pas vraiment mon truc. Quand je vois les critiques sur mon style, cela me donne envie de montrer et de fermer des bouches". "Ceux qui suivent ma carrière savent parfaitement que ce genre de choses m'a toujours servi à être fort. Au contraire de beaucoup, cela anime en moi une rage incroyable. C'est un moteur qui me permet de montrer ce que je vaudrais vraiment", a-t-il conclu. En raison de sa situation actuelle, le meilleur buteur en activité des "Verts" n'a pas été convoqué par le sélectionneur Djamel Belmadi pour affronter en amical le Nigeria (vendredi en Autriche) et le Mexique (13 octobre aux Pays-Bas).

Brèves

COLOMBIE

La condamnation pour fraude de dirigeants du football confirmée

La condamnation pour fraude de plusieurs dirigeants du football colombien dont le président et l'ex-président de la Fédération, à qui l'Autorité de la concurrence (SIC) avait infligé en juillet de très lourdes amendes, a été confirmée lundi en appel.

"Après avoir examiné les appels présentés par les personnes sanctionnées dans l'affaire de revente de billets pour (les matches qualificatifs de la Colombie) de la Coupe du monde de football 2018 en Russie et n'ayant pas trouvé matière à accéder à leur requête, toutes les sanctions ont été confirmées", a annoncé la SIC dans un communiqué.

L'amende, d'un montant total de 4,9 millions de dollars (4,3 M EUR), vise le président de la Fédération, Ramon Jesurun, son prédécesseur Luis Bedoya, sept autres dirigeants du foot colombien, ainsi que deux sociétés écran en charge de la commercialisation des billets, Ticketshop et Ticketya.

Elle avait été infligée après une enquête de la SIC qui avait alors indiqué que des administrateurs de la Fédération et deux sociétés privées, Ticketshop et Ticketya, avaient formé "un cartel pour détourner des billets afin de les revendre en toute conscience à des prix excessivement élevés". Les tarifs pratiqués pour ces billets étaient jusqu'à 350% supérieurs à leur valeur marchande, pendant la phase des qualifications pour le Mondial-2018, entre octobre 2015 et octobre 2017, avait précisé la SIC.

La Fédération colombienne de football avait décidé de faire appel de cette sanction, invoquant une "absence de preuve". Parmi les coupables, l'ancien président de la Fédération colombienne Luis Bedoya, ancien membre du Conseil de la Fifa banni à vie par cette instance en mai 2016, vit depuis novembre 2015 aux Etats-Unis où il collabore avec la justice de ce pays dans le cadre de l'enquête sur le scandale du Fidagate.

ANGLETERRE

Le défenseur Telles passe du FC Porto à Manchester United

Le défenseur brésilien Alex Telles, sociétaire du FC Porto, a signé un contrat de quatre ans à Manchester United, a annoncé le club anglais sur son site internet lundi, tandis que la presse évoque la somme de 13,5 millions de livres (14,9 M EUR) qu'aurait déboursée MU pour l'acquisition du latéral gauche. Telles, 27 ans, a signé un contrat de quatre ans avec une option pour une année supplémentaire. "Rejoindre un club aussi prestigieux que Manchester United est un immense honneur", a déclaré Telles sur le site internet du club manucien. "Tu dois travailler tellement durement dans ta carrière pour atteindre un tel point, que quand tu y arrives, tu promets de tout donner à ton nouveau club pour y réussir". "C'était un joueur que nous suivions déjà depuis un certain temps (...) un combattant et un gagnant qui va apporter sa détermination et son sens de la compétition à notre équipe", a déclaré sur le même site son nouvel entraîneur, Ole Gunnar Solskjær. Telles a débuté sa carrière professionnelle en 2012 au club brésilien du Gremio Porto Alegre, avant de partir en 2014 au Galatasaray Istanbul, qui l'a prêté à l'été 2015 à l'Inter Milan. Il y est resté une saison avant d'être transféré durant l'été 2016 au FC Porto, où il a disputé 196 matches en quatre saisons. Outre la signature de Telles, Manchester United était également sur le point lundi soir, à quelques heures de la clôture du marché des transferts, d'obtenir celle de l'avant-centre international uruguayen Edinson Cavani qui a quitté libre son ancien club, le Paris SG, cet été.

TRANSFERTS

Le Brésilien Rafinha signe au PSG

Le milieu brésilien Rafinha a signé au PSG dans les dernières minutes du marché des transferts lundi, après son départ du FC Barcelone.

Le brésilien sans temps de jeu au FC Barcelone est arrivé libre de tout contrat pour trois saisons, selon la presse. "Ici c'est Paris", lance le Brésilien, en manque de temps de jeu au Barça, dans une vidéo diffusée sur Twitter par le PSG.

Le milieu de terrain arrive du FC Barcelone pour zéro euro, mais des bonus qui peuvent monter à 3 millions d'euros, et un pourcentage à la revente annoncé à 35 %, précise-t-on.

Andersen (Lyon) prêt à Fulham

Le défenseur central danois Joachim Andersen a été prêt sans option d'achat à Fulham, dernier du championnat d'Angleterre (1ère div.) jusqu'à la fin de la saison, a annoncé lundi soir le club londonien.

Agé de 24 ans, Andersen a été recruté par l'OL à l'été 2019 pour une somme de 24 M EUR assortie de 6 M EUR de bonus en provenance de la Sampdoria Gênes (1ère div. italienne) où il évoluait depuis 2017 mais le Danois ne s'est jamais imposé et a perdu progressivement sa place de titulaire dans la défense lyonnaise. Avant de rejoindre l'Italie, Joachim Andersen a joué au FC Twente (1ère div. néerlandaise, 2015-2017).

Manchester United s'offre la pépite de l'Atalanta Amad Traoré

Manchester United, qui s'est offert les services d'Edinson Cavani, a également annoncé lundi soir avoir trouvé un accord avec l'Atalanta Bergame pour le transfert d'Amad Traoré, jeune et prometteur ailier ivoirien de 18 ans. Le joueur, qui était suivi par ManU depuis 2016, ne quittera cependant l'Italie pour l'Angle-



terre qu'en janvier. Le montant du transfert s'élevait à 20 millions de livres (22 millions d'euros) selon les médias britanniques. Traoré avait créé la sensation l'an passé en marquant des son premier match avec l'Atalanta à seulement 17 ans. Il a disputé au total trois matches avec l'équipe première.

Karim Rekik rejoint le Séville FC

Le défenseur central néerlandais Karim Rekik, 25 ans, s'est engagé pour cinq saisons avec le Séville FC, en provenance du Hertha Berlin, a annoncé le club espagnol lundi.

Formé à Feyenoord, Rekik a été recruté par Manchester City en 2011 avant de revenir aux Pays-Bas au sein du PSV Eindhoven. Il a ensuite joué à l'Olympique de

Marseille pendant deux saisons entre 2015 et 2017 avant de partir pour le Hertha Berlin.

La saison dernière, le défenseur n'a joué que 16 rencontres avec le club allemand en raison notamment d'une blessure.

Rekik est la deuxième recrue annoncée par Séville lundi, après l'ailier international marocain Oussama Idrissi, transféré du club néerlandais d'AZ Alkmaar.

Arsenal lève la clause libératoire de 50 M EUR pour Partey

Arsenal a annoncé lundi le recrutement du milieu de terrain ghanéen de l'Atlético Madrid Thomas Partey, ayant levé la clause libératoire de 50 millions d'euros.

Partey était de longue date dans le viseur des Gunners, l'entraîneur Mikel Arteta étant désireux de renforcer son milieu de terrain.

"La Liga a informé l'Atlético de Madrid à 23h28 ce lundi que les représentants d'Arsenal avaient payé la clause libératoire de Thomas Partey", a indiqué le club madrilène dans un communiqué.

"Le joueur, en conséquence, a rompu unilatéralement son contrat avec notre club, qui courrait jusqu'au 30 juin 2023", poursuit l'Atlético. Partey, 27 ans, avait atteint la finale de la Ligue des Champions avec le club madrilène en 2016. Il a marqué 16 buts en 188 apparitions sous le maillot rouge et blanc depuis 2015.

Dans le sens inverse, l'Atlético Madrid a recruté dans les rangs d'Arsenal le milieu de terrain uruguayen Lucas Torreira dans le cadre d'un prêt jusqu'à la fin de la saison, qui serait assorti d'une option d'achat selon la presse espagnole.

ITALIE

Malgré le forfait de Naples, le protocole sanitaire est pertinent

En dépit du match avorté entre la Juventus et Naples dimanche, les Napolitains n'ayant pas fait le déplacement après des cas de Covid-19 dans leur effectif, le protocole sanitaire encadrant la Serie A reste pertinent, a estimé lundi soir le ministre italien des Sports. "A ce jour, le protocole en vigueur est valide, c'est le bon protocole, mais il doit être respecté par tous avec le maximum de rigueur", a déclaré à des médias Vincenzo Spadafora, à l'issue d'une rencontre avec le président de la Fédération italienne de football Gabriele Gravina. Le ministre des Sports, qui s'est aussi entretenu lundi avec le patron de la Ligue italienne de football, a écarté tout "risque" sur la tenue du championnat italien, malgré ce forfait qui a plombé la Serie A dimanche et pourrait valoir aux hommes de Gennaro Gattuso une défaite 3-0 sur tapis vert. Il appelé à "continuer à être

prudents" et s'en tenir aux "règles rigides du protocole" sanitaire établi en juin, au sortir du confinement, entre les instances sportives et les experts scientifiques du gouvernement.

Après le forfait des joueurs de Naples, qui sont restés chez eux à l'isolement sur instruction des autorités sanitaires locales, le résultat du match doit maintenant être tranché par la justice sportive. La décision ne devrait pas intervenir avant "mercredi ou jeudi" selon la Ligue italienne. Mais des médias italiens évoquaient un délai plus long pour examiner tous les documents transmis par le club de Naples pour justifier son absence dimanche à Turin.

La Ligue avait maintenu le match dimanche soir en estimant que les deux cas de Covid-19 n'empêchaient pas Naples d'aligner une équipe à Turin, en respectant les termes du protocole sanitaire.

LIGUE PROFESSIONNELLE DE FOOTBALL AMÉRICAIN (NFL)

Des sanctions accrues en cas de non-respect des protocoles sanitaires

Le patron de la Ligue professionnelle de football américain (NFL), Roger Goodell, a averti les équipes lundi qu'elles pourraient être forcées à déclarer forfait en cas de non-respect des protocoles contre le Covid-19 qui entraîneraient le report de matches.

"S'il est déterminé que les protocoles n'ont pas été respectés, des sanctions supplémentaires, plus sévères, seront imposées", a écrit M. Goodell lundi dans une note transmises aux franchises.

"Les violations de ces protocoles qui engendrent la propagation du virus et des modifications du calendrier ou ayant un impact sur d'autres équipes, entraîneront des sanctions financières, la perte de choix de draft (la bourse des jeunes joueurs) voire le match perdu sur tapis vert", a ajouté Goodell. Depuis le début de la saison, la NFL a déjà infligé des amendes totalisant plus d'un million de dollars après que plusieurs entraîneurs ont été vus sans masque pendant les matches. Cet avertissement formulé par la NFL a ses membres fait suite aux reports de deux rencontres provoqués par des cas positifs au sein de plusieurs équipes. Une épidémie de Covid-19 a frappé les Titans du Tennessee (16 joueurs et membres positifs), dont le match contre les Steelers de Pittsburgh prévu dimanche dernier a été reporté au 25 octobre. La NFL a également été obligée de reporter le match de dimanche entre les Chiefs de Kansas City et New England à ce lundi, après que Cam Newton, la star des Patriots, ait été testé positif. La ligue a en outre ajouté certaines mesures dans le but de limiter les risques de propagation du Covid-19 au sein des clubs. Parmi lesquelles l'interdiction des rassemblements à l'extérieur des installations et la mise en oeuvre d'un système de surveillance vidéo pour s'assurer que le personnel et les joueurs respectent le port de masques.

FOOTBALL / MERCATO

Du nouveau pour Benlamri, Ounas et Ghezzal avant le gong final

Les internationaux algériens Djamel-Eddine Benlamri, Adam Ounas et Rachid Ghezzal ont attendu les derniers instants du mercato estival dans les grands championnats pour trouver une nouvelle destination avec l'objectif de relancer leur carrière professionnelle et retrouver l'équipe nationale.



D'abord l'un des piliers des "Verts" champions d'Afrique-2019, Benlamri, qui a passé lundi matin sa visite médicale à Lyon avec succès. Le club français a attendu jusqu'à tard dans la soirée pour annoncer le transfert.

"L'Olympique Lyonnais informe de l'arrivée du défenseur international algérien et vainqueur de la Coupe d'Afrique des Nations 2019, Djamel Benlamri, en provenance du club saoudien d'Al Shabab. Le défenseur central, libéré de sa dernière année de contrat, s'est engagé pour une année minimum plus une année optionnelle", ont écrit les "Gones" sur leur site internet.

En rupture de ban avec les dirigeants d'Al Shabab, l'ancien joueur du NA Hussein-Dey, de la JS Kabylie et de l'ES Sétif a dû racheter sa dernière année de contrat pour obtenir sa lettre de libération. Le joueur de 30 ans devient le 10e international algérien à rejoindre les rangs de l'OL et vient compenser le départ du Danois Joachim Andersen à Fulham (Angleterre), explique le club français, absent cette saison des compétitions européennes.

En Italie, le milieu de terrain offensif Adam Ounas (24 ans), qui n'entre plus dans les plans de Naples, a été cédé à Cagliari (Serie A) à titre de prêt avec option d'achat. "Cagliari communique avoir acquis les droits de prestation sportifs du footballeur Adam Ounas en provenance de Naples avec la formule de prêt avec option d'achat", a annoncé le club sardiste sur ses différents supports médiatiques.

À Naples, Ounas a disputé 39 matchs et marqué 5 buts, toutes compétitions confondues. Après deux saisons dans le Sud de l'Italie, il a été prêté l'année dernière à Nice (France), où il a joué 19 matchs et signé 4 buts.

Même si Ounas a constitué un plan B pour Cagliari qui a viré sur l'Algérien après avoir échoué à récupérer le Belge Radja Nainggolan, les Sardes ne tarissent pas d'éloges sur le joueur des "Verts": "Technicité, rapidité, sens du but: Ounas est capable d'occuper tous les postes de l'attaque. Il peut même partir de la droite pour ensuite aller plein axe et tirer au but avec son pied préféré, le gauche. (...) Létal dans le contre un, sa grande habilité à dribbler lui permet d'effacer facilement son adversaire direct et créer ainsi une supériorité numérique à l'avantage de ses coéquipiers. Il y a une nouvelle flèche pour l'attaque de Cagliari".

GHEZZAL FILE EN TURQUIE

De son côté, et après un prêt à la Fiorentina où il a soufflé le chaud et le froid, Rachid Ghezzal a opté pour la Turquie et le géant stambouliote Besiktas à titre de prêt pour une saison sans option d'achat.

"Notre club a signé un contrat de transfert temporaire avec le milieu de terrain algérien Rachid Ghezzal, en provenance de Leicester City. Nous souhaitons la bienvenue à Rachid Ghezzal, qui, selon nous, fournira des services importants à Besiktas, à la famille Besiktas et lui souhaitons plein succès", a indiqué le 3e du championnat turc la saison dernière.

Ghezzal (28 ans) avait rejoint Leicester en 2018 en provenance de l'AS Monaco contre un chèque de 14 millions d'euros, mais n'a joué que 23 matchs sous le maillot des "Foxes", pour seulement 3 buts.

Prêté la saison passée à la Fiorentina, l'ancien sociétaire de l'Olympique Lyonnais a connu des premiers mois diffi-

ciles avant de devenir l'un des meilleurs joueurs de la "Viola" depuis la reprise post-Covid, grâce à un repositionnement en 8 dans le 3-5-2 mis en place par Giuseppe Iachini.

Par la suite, le club anglais aurait refusé de prêter de nouveau l'ailier international algérien à la Fiorentina, préférant l'option de vendre définitivement son contrat contre un chèque de 10 millions d'euros, selon la presse locale, ce qu'il n'a visiblement pas réussi à faire lors d'un mercato plombé par la crise sanitaire.

QUANT À YUCEFF BELAÏLI (AL-AHLY/ARABIE SAOUDITE) ET ISLAM SLIMANI

(Leicester/Angleterre), ils peuvent être considérés comme les grands perdants du marché des transferts, même si le mercato n'a pas encore fermé ses portes dans certains pays, où ils peuvent trouver preneur afin de revenir au premier plan.

Parmi les solutions encore disponibles, il y a les Pays-Bas (clôture du mercato mardi), le Portugal (mardi), la Suisse (12 octobre), l'Angleterre (16 octobre), la Russie (17 octobre), la Croatie (19 octobre), le Qatar (25 octobre), le Canada (29 octobre) et les Etats-Unis (29 octobre).

Si c'est le cas, Belaïli et Slimani peuvent espérer revenir parmi les "Verts" à l'occasion de la prochaine double confrontation contre le Zimbabwe en novembre, dans le cadre des 3e et de journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations-2021 (CAN-2021), décalée à 2022 au Cameroun, en raison de la pandémie du nouveau coronavirus.

R.S

LIGUE 1/COVID-19

Le CRB écourte son stage à Mostaganem après la contamination de Bouchar

Le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, a annoncé lundi soir avoir décidé d'écourter le stage de préparation qu'il effectuait à Mostaganem (Ouess) en vue de la nouvelle saison, après la contamination de son défenseur central Sofiane Bouchar au Covid-19. "Aussitôt la contamination du défenseur Sofiane Bouchar confirmée, le club a pris les dispositions nécessaires, en isolant ce joueur du reste du groupe, avant de le placer sous assistance médicale, pour recevoir les soins nécessaires", a indiqué le club algérois dans un bref communiqué.

Le Chabab a ajouté que "par précaution, le staff technique, d'un commun accord avec la direction du club, a décidé d'écourter le stage et de rentrer à Alger, où l'ensemble des joueurs et de leur encadrement subiront de nouveaux tests de dépistage" afin de détecter de potentiels nouveaux cas. Pour l'heure, et outre Bouchar, la direction belouizdad n'a révélé aucun nom supplémentaire, mais selon certains médias, quatre autres joueurs seraient contaminés, dont le meneur de jeu Amir Sayoud. Déjà lors du premier stage à Alger, le CRB avait an-

noncé un cas positif, celui de Samir Aïboud.

Sur un autre registre, le club champion d'Algérie en titre a annoncé la convocation en équipe nationale de son gardien Gaya Merbah, pour remplacer Azzedine Doukha, qui n'a pas pu rallier les rangs des "Verts" en prévision des deux prochains matchs amicaux contre le Nigeria et le Mexique. De son côté, et pour l'heure, la Fédération algérienne de football (FAF) n'a fait aucun commentaire à ce propos.

R.S

JS SAOURA

Zerouati pense "sérieusement" à quitter le club

Le président du conseil d'administration de la JS Saoura, Mamoun Hamilli, a affirmé mardi que le "porte-parole et homme fort du club, Mohamed Zerouati, pense "sérieusement" à quitter le navire en raison "des pressions qu'il subit et de sa maladie". "Ces derniers temps, Zerouati pense sérieusement à quitter le club à cause des différentes pressions qu'il subit et des atteintes à ses différents intérêts", a indiqué

Hamilli dont la déclaration filmée a été rapportée sur la page facebook de la JS. "Nous en avons assez des promesses, que ceux qui voudraient connaître le solde des comptes du club n'ont qu'à adresser à leur direction pour ses finances", a précisé encore Hamilli. Et d'ajouter: "Ceux qui disent que nous avons derrière nous une entreprise, nous leur disons que nous avons

un quart d'entreprise, car les sources de financement provenant des autres entreprises et sociétés sont plus importantes que celles de l'entreprise qui nous sponsorise (Enafar) et dont le financement constitue une goutte d'eau dans l'océan". La JS Saoura est le club fanion du Sud-Ouest, c'est la vérité que tout le monde doit accepter", a-t-il tenu à souligner au siège du club.

R.S

Brèves

PRÉPARATION

La JS Kabylie entame son 3e stage à Akbou

La Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) a jeté son dévolu sur la ville d'Akbou, dans la wilaya de Béjaïa, pour effectuer son troisième stage de préparation en vue de la saison footballistique 2020-2021. "Le club est arrivé lundi soir à Akbou et le staff technique a dès lors convié les joueurs à effectuer une séance de décrassage et d'assouplissement musculaire", a indiqué la direction du club dans un communiqué diffusé mardi sur sa page Facebook. Les choses sérieuses en matière de préparation vont commencer dès aujourd'hui pour les camarades de Rezki Hamroune puisque, selon la même source, le staff technique a programmé un travail biquotidien pour mardi. Ces deux séances se déroulent au stade OPOW d'Akbou, a encore précisé la direction kabyle, ajoutant que les entraînements auront lieu à huis clos pendant toute la durée du stage. Par ailleurs, les "Canaris" ont annoncé l'arrivée d'une sixième recrue, en la personne de Kaddour Chérif Chaker, le désormais ex-attaquant de l'ASO Chlef. Agé de 23 ans, Chaker a signé un contrat de trois ans au profit de la JSK.

R.S

FOOTBALL / LIGUE DES NATIONS

Positif au Covid-19, Shaqiri manque son retour en sélection

L'ailier gauche de Liverpool Sheridan Shaqiri, qui après 16 mois d'absence devait renouer avec la sélection suisse mercredi en amical contre la Croatie, devra attendre encore un peu, après avoir été testé positif au Covid-19, a annoncé mardi la Fédération suisse de football (SFV). Shaqiri (28 ans) est le troisième joueur des "Reds" positif au coronavirus en l'espace de seulement une semaine, après le milieu de terrain espagnol Thiago Alcántara et l'attaquant sénégalais Sadio Mané, tous les deux placés en quarantaine. Considéré comme le "moteur créatif" de la sélection suisse avec Granit Xhaka, Shaqiri n'avait plus joué en équipe nationale depuis juin 2019, et s'était notamment déclaré indisponible à l'automne dernier, alors qu'il tentait de se relancer avec Liverpool. Placé en quarantaine, selon la SFV, l'international aux 82 sélections devrait manquer à la fois la rencontre amicale contre la Croatie, mercredi, et les deux matchs de Ligue des nations contre l'Espagne samedi et l'Allemagne mardi.

Arrivé en juillet 2018 sur les rives de la Mersey, après être passé par le Bayern Munich, l'Inter et Stoke City, l'ailier à la petite carrure a peu joué la saison dernière, qu'il a bouclée avec un seul but au compteur en championnat, contre 6 en 2018-2019. Il avait été l'un des principaux artisans de l'accession de la Suisse en huitièmes de finale du Mondial-2018 en Russie, arrachée notamment grâce à un superbe but à la 90e minute contre la Serbie (2-1).

Mais cette victoire avait été entachée par la polémique: Shaqiri et Xhaka, tous deux d'origine albanaise, avaient fêté leurs deux buts en mimant des deux mains un aigle, référence à la "Grande Albanie" perçue par les Serbes comme une provocation.

R.S

Brèves

CONTRÔLE DES ARMEMENTS NUCLÉAIRES

Pourparlers à Helsinki entre les Etats-Unis et la Russie

Les Etats-Unis et la Russie ont tenu lundi des négociations sur la stabilité stratégique et le contrôle des armements nucléaires à Helsinki, la capitale finlandaise. Selon le Bureau du président de Finlande, ces discussions sont la continuation du dernier cycle de négociations sur la stabilité stratégique et la maîtrise des armements nucléaires entre les deux pays, qui a débuté à Vienne plus tôt en cette année. La délégation russe était dirigée par le vice-ministre des Affaires étrangères Sergueï Ryabkov, tandis que la délégation américaine était dirigée par le maréchal Billingslea, envoyé spécial du président pour le contrôle des armements. Le communiqué de presse publié lundi soir par le Bureau du président finlandais n'a révélé aucun détail des négociations entre les deux parties. Le communiqué de presse indique seulement que le président finlandais Sauli Niinistö a rencontré séparément MM. Ryabkov et Billingslea après les négociations. Le traité bilatéral de contrôle des armements nucléaires passé entre les deux pays - le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, encore appelé New Start - doit expirer en février 2021.

ONU

26 pays réclament la fin de sanctions occidentales

Vingt-six pays, dont la Chine, la Russie, la Corée du Nord, le Belarus et l'Iran, ont demandé jeudi dans une déclaration commune la fin de sanctions américaines et d'autres pays occidentaux qui violent selon eux les droits humains dans la lutte contre la pandémie. "Nous saisissons cette occasion pour appeler à la levée complète et immédiate des mesures coercitives unilatérales, afin de permettre une réponse au Covid-19 complète et efficace de tous les membres de la communauté internationale", souligne leur déclaration lue par la Chine lors d'une réunion de la troisième commission de l'Assemblée générale de l'ONU spécialisée dans les droits humains. "La pandémie de Covid-19 continue d'affecter gravement toutes les nations, en particulier les pays en développement. La réponse au Covid-19 et le rétablissement (des pays) nécessitent une solidarité mondiale et une coopération internationale", insistent les signataires. "Cependant, nous continuons d'assister à l'application de mesures coercitives unilatérales, contrairement aux buts et principes de la Charte des Nations unies et du droit international, au multilatéralisme et aux normes fondamentales des relations internationales", ajoute la déclaration. Les Etats-Unis comme leurs alliés européens affirment que les sanctions imposées ne concernent pas le domaine humanitaire et que des exceptions sont toujours possibles notamment dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Les 26 pays signataires de la déclaration sont Antigua-et-Barbuda, l'Angola, le Belarus, le Burundi, le Cambodge, le Cameroun, la Chine, Cuba, la Corée du Nord, la Guinée équatoriale, l'Erythrée, l'Iran, le Laos, la Birmanie, la Namibie, le Nicaragua, le Pakistan, la Palestine, la Russie, Saint-Vincent et les Grenadines, le Soudan du Sud, le Soudan, le Surinam, la Syrie, le Venezuela et le Zimbabwe.

KARABAKH

L'Otan appelle la Turquie pour calmer les tensions

Le secrétaire général de l'Otan, Jens Stoltenberg, a appelé lundi la Turquie à "user de son influence pour calmer les tensions" au Nagorny Karabakh, où des combats font rage.



"Je m'attends à ce que la Turquie use de son influence pour calmer les tensions", a déclaré M. Stoltenberg lors d'une conférence de presse à Ankara avec le chef de la diplomatie turque Mevlut Cavusoglu. "Toutes les parties doivent immé-

diatement cesser les combats et avancer vers une solution pacifique", a-t-il ajouté. M. Stoltenberg a été reçu en début de soirée par le président turc Recep Tayyip Erdogan, a indiqué la présidence turque. Outre le Karabakh, MM. Stoltenberg et Cavusoglu ont évoqué les

tensions autour de la prospection d'hydrocarbures en Méditerranée orientale entre la Turquie d'un côté, la Grèce et Chypre de l'autre. Après des démonstrations de force et des déclarations martiales en août, Ankara et Athènes s'étaient mis d'accord en septembre pour reprendre des "pourpar-

lers exploratoires". Signe d'une volonté d'apaisement, un accord a été trouvé jeudi à l'Otan entre la Grèce et la Turquie sur un mécanisme pour éviter les conflits. "Nous ne voulons pas d'incidents entre alliés (au sein de l'Otan)", a affirmé M. Cavusoglu en commentant cet accord.

KIRGHIZSTAN

Le siège du pouvoir envahi par des manifestants et l'ancien président libéré

Des manifestants ont envahi tôt mardi le bâtiment abritant le Parlement et l'administration présidentielle à Bichkek, capitale du Kirghizstan, contestant les résultats des élections législatives de dimanche, ont rapporté plusieurs médias. Les manifestants ont dans la foulée libéré de prison l'ancien président Almazbek Atambaïev "sans faire usage de la force ni des armes", a affirmé l'un de ses partisans, Adil Turdukuov,

qui a dit avoir assisté à la scène. La cellule de l'ancien dirigeant se trouvait dans le bâtiment du Comité pour la sécurité nationale et les gardiens n'ont opposé aucune résistance selon lui. Des photos publiées par le service kirghiz de Radio Free Europe ont montré des manifestants déambulant dans le principal centre du pouvoir au Kirghizstan. Lundi, au moins 120 personnes avaient été

hospitalisées à Bichkek après des heurts entre la police et des manifestants qui contestaient les résultats des élections législatives de la veille dominées par deux partis proches du pouvoir. Les manifestants réclament la démission du président Sooronbay Jeenbekov et la tenue de nouvelles élections législatives. Des accusations de fraudes, notamment d'achats de voix, ont terni celles organisées dimanche.

USA

Trump regagne la Maison Blanche

Le président américain Donald Trump a quitté le centre médical militaire national Walter Reed lundi soir pour regagner la Maison-Blanche après avoir passé trois nuits à l'hôpital où il était soigné pour la Covid-19. Trump a quitté l'hôpital situé à Bethesda, au Maryland, à 18h38 heure locale, brandissant le poing et remerciant ses supporters. "Nous allons bientôt reprendre la campagne !!! Les Fake News ne montrent que les faux sondages", a tweeté le président américain quelques minutes avant sa sortie d'hôpital. Le directeur de communication de la campagne Trump, Tim Murtaugh, a déclaré à CNN que le locataire de la Maison Blanche prévoyait de participer au pro-

chain débat présidentiel prévu le 15 octobre, à Miami. Plus tôt dans la journée, le médecin de Trump, le Dr Sean Conley, a insisté sur le fait que Trump était en assez bonne santé pour rentrer chez lui. M. Trump, 74 ans, a été testé positif jeudi après que l'une de ses proches collaboratrices, Hope Hicks, ait été diagnostiquée avec le virus tôt dans la journée. Depuis, trois sénateurs républicains qui ont été en contact direct avec le président ces derniers jours ont été aussi diagnostiqués positifs de même que son directeur de campagne, Bill Stepien. Lundi, la porte-parole de la Maison Blanche, Kayleigh McEnany, a également été testé positif au coronavirus.

PALESTINE

Frappe israélienne sur Gaza

Les forces d'occupation israéliennes ont mené lundi soir un raid aérien contre la bande de Gaza, ont rapporté des médias. Ce raid à Rafah, dans le sud de la bande de Gaza, a fait des dégâts mais pas de blessés, selon des sources sécuritaires palestiniennes. La bande de Gaza a été déjà la cible d'une série d'agressions militaires israéliennes en (2008, 2012, 2014) et malgré une trêve l'an dernier favorisée par l'ONU, l'Egypte et le Qatar, l'occupation mène sporadiquement des tirs sur le territoire palestinien. Outre la répression systématique des Palestiniens, l'occupant israélien ne cesse de poursuivre dans la région son plan d'extension au détriment des résolutions onusiennes et du droit international.

LES COMBATS CONTINUENT AU KARABAKH

La Turquie insiste sur son soutien à Bakou

Arméniens et Azerbaïdjanais poursuivaient hier leurs combats pour le contrôle de la région séparatiste du Nagorny Karabakh, la Turquie demandant au monde de soutenir l'Azerbaïdjan, malgré les appels à la trêve et le nombre de victimes civiles.



Contre-courant de la communauté internationale, le chef de la diplomatie turque Mevlut Cavusoglu, en visite hier à Bakou, a appelé à "soutenir" l'Azerbaïdjan, un pays turcophone qu'Ankara encourage depuis la reprise des hostilités le 27 septembre à la reconquête militaire du Nagorny Karabakh. Il s'est ouvertement interrogé sur l'utilité d'un cessez-le-feu : "Que se passera-t-il après, l'Arménie sera-t-elle amenée à se retirer immédiatement des territoires azerbaïdjanais ?" Cette visite intervient après que Paris, Moscou et Washington, médiateurs dans ce conflit depuis les années 1990, ont qualifié la veille la crise de "menace inacceptable pour la stabilité de la région". Une escalade pourrait avoir des conséquences imprévisibles, au vu du nombre des puissances en concurrence dans le Caucase : la Russie, la Turquie, l'Iran et les Occidentaux. Bakou et Erevan se sont accusés ces derniers jours d'avoir multiplié à dessein les bombardements sur les zones urbaines habitées, notamment la capitale des indépendantistes, Stepanakert, et la deuxième ville d'Azerbaïdjan, Gandja. Les journalistes de l'AFP ont vu de nombreuses habitations détruites par les tirs de roquettes de part et d'autre et recueilli des témoignages à ce sujet. Hier, la porte-parole de l'armée arménienne a annoncé que 21 combattants du Karabakh avaient été tués au cours de combats dans la journée, sans donner plus de précisions. Le calme régnait néanmoins dans la matinée à Stepanakert. Profitant de ce répit, des habitants sortaient de leurs abris pour se ravitailler en nourriture. D'autres allaient constater les dégâts,

parfois impressionnants. Cela étant, Gaïane Sarkissian, une institutrice de 42 ans, a décidé de quitter cette ville avec son enfant et sa mère de 64 ans. "La sirène d'alerte a retenti deux fois ce matin. Il y a eu deux explosions en périphérie vers neuf heures. Je ne sais pas ce que c'était. Nous nous sommes abrités et on a décidé de partir", raconte-t-elle, sur la route menant à l'Arménie.

DIXIÈME JOUR DE COMBATS

Dans un communiqué matinal, le ministère azerbaïdjanais de la Défense a affirmé avoir infligé de "lourdes pertes humaines et en matériel militaire" à l'adversaire et l'avoir "forcé à la retraite". Le président de la République auto-proclamée du Karabakh Arayik Haroutiounian a, quant à lui, assuré affirmé que son armée "remplissait avec succès ses tâches", ajoutant que "tout est sous contrôle". Au dixième jour des combats, aucun camp ne semble avoir pris un avantage déterminant sur l'autre. Le Nagorny Karabakh, majoritairement peuplé d'Arméniens chrétiens, a fait sécession de l'Azerbaïdjan, un pays chiite, à la chute de l'URSS, entraînant au début des années 1990 une guerre ayant fait 30 000 morts. Le front est quasiment gelé depuis un cessez-le-feu en 1994, malgré des heurts réguliers. Le président azerbaïdjanais Ilham Aliiev, dont le pays riche en pétrole a dépensé sans compter pour l'acquisition d'armements modernes ces dernières années, a juré de reprendre le Karabakh, excluant une trêve sans retrait militaire armé-

nien de la région et sans "excuses" du Premier ministre arménien, Nikol Pachinian.

ILLUSTRATION DE L'ANIMOSITÉ EXISTANTE, IL A QUALIFIÉ SES ADVERSAIRES DE "CHIENS".

Erevan et Bakou ont jusqu'ici fait fi des appels à un cessez-le-feu de l'essentiel de la communauté internationale, notamment de celui de la Russie, la puissance régionale. L'Azerbaïdjan a, pour sa part, le soutien sans équivoque de la Turquie de Recep Tayyip Erdogan.

"MENACE INACCEPTABLE"

Le bilan de 286 morts depuis le début du conflit reste très partiel. L'Azerbaïdjan, qui n'annonce aucune perte parmi ses soldats, évoque la mort de 46 civils, tandis que le Karabakh a fait état de 240 militaires et 19 civils ayant perdu la vie. Les deux camps disent cependant avoir tué de 2.000 à 3.500 militaires ennemis chacun et se rejettent la responsabilité des hostilités. La Turquie est accusée d'aggraver le conflit en encourageant Bakou à l'offensive militaire et est soupçonnée d'avoir déployé des mercenaires syriens au Karabakh, dont plusieurs dizaines auraient été tués. Si la Russie entretient de bonnes relations avec les deux belligérants, elle reste plus proche de l'Arménie, qui appartient à une alliance militaire dominée par Moscou. Le président russe Vladimir Poutine a de nouveau appelé lundi soir à l'arrêt "immédiat" des combats, à l'occasion d'une conversation avec le dirigeant arménien.

AFP

TURQUIE

Ankara dénonce la suspension de vente d'armes par le Canada

La Turquie a dénoncé hier une politique de "deux poids deux mesures" de la part du Canada après qu'il a suspendu ses exportations d'armes vers Ankara en lien avec le conflit au Nagorny Karabakh.

Le Canada a annoncé lundi qu'il suspendait ses exportations d'armes vers la Turquie pendant une enquête sur de possibles livraisons par ce pays de matériel militaire canadien en Azerbaïdjan, qu'Ankara soutient dans le conflit au Nagorny Karabakh face aux séparatistes arméniens. "Nous attendons du Canada d'adopter une politique exempte de deux poids deux mesures et à résister à l'influence des milieux hostiles à la Turquie", a affirmé le ministre turc des Affaires étrangères, dans un communiqué. "Alors que le Canada ne voit aucun inconvénient pour exporter des armes aux pays militairement impliqués dans la crise au Yémen (...) il ne peut y avoir d'explication pour interdire leur exportation vers un allié de l'Otan", a ajouté le ministre. Selon les médias canadiens, Ottawa a délivré en mai des permis à la société canadienne L3Harris Wescam pour exporter des systèmes d'imagerie et de ciblage à un fabricant de drones turcs.

Ce même matériel est maintenant au centre d'accusations selon lesquelles l'Azerbaïdjan utilise des drones fabriqués par la société turque Baykar dans les hostilités en cours depuis plus d'une semaine au Nagorny Karabakh. Des combats entre Bakou et les séparatistes arméniens se sont poursuivis sans relâche lundi et des bombardements en zones urbaines font craindre de nouvelles victimes civiles. La Turquie a pris fait et cause pour l'Azerbaïdjan depuis le début des affrontements. Ottawa avait suspendu, il y a un an, ses exportations vers la Turquie, essentiellement de matériel militaire, après une incursion militaire d'Ankara dans le nord de la Syrie pour combattre les rebelles kurdes. Le Canada avait cependant repris ses exportations en mai.

R.I

SOMALIE

L'Union africaine préoccupée par la multiplication des attentats

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine s'est déclaré profondément préoccupé par la multiplication des attentats et des assassinats ciblés perpétrés par le groupe terroriste Al Shabaab et d'autres groupes terroristes en Somalie. Le CPS de l'UA cite notamment les récents attentats perpétrés à Kismayo le 11 sep-

tembre dernier et à l'hôtel Elite, qui ont fait plusieurs morts et blessés. Dans un communiqué publié, hier, à l'issue de sa 949e réunion sur l'examen du rapport du Président de la Commission de l'UA sur la situation en Somalie et la mise en œuvre du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le CPS condamne ferme-

ment la prolifération illicite d'armes dans le pays au profit de groupes terroristes. A cet égard, le Conseil encourage l'AMISOM à continuer d'intensifier ses efforts, notamment en apportant un soutien aux forces de sécurité somaliennes dans la lutte contre les terroristes d'Al Shabaab. Sur un autre registre, le CPS a exprimé

sa profonde préoccupation face à la crise humanitaire qui sévit dans de nombreuses régions de la Somalie et qui a été accentuée par les inondations, la résurgence de l'infestation de criquets pèlerins et la pandémie COVID-19 et, à cet égard, lance un appel pour un soutien humanitaire à la Somalie.

R.I

L'ENNEMI SIONISTE EN TUNISIE :

Réflexions sur la normalisation galopante

Le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a récemment déclaré devant des diplomates israéliens que « ce qui se passe en ce moment, c'est que nous sommes dans un processus de normalisation avec le monde arabe sans progrès dans le processus diplomatique avec les Palestiniens ».

Il a ajouté que « le monde arabe a besoin de technologie et d'innovation. Il a besoin d'eau, d'électricité, de soins médicaux et de technologies de pointe » et qu'« Israël peut fournir aux États arabes des choses de manière à créer un lien grandissant entre les entreprises israéliennes et le monde arabe ». Force est de constater qu'il a dit vrai. Les États arabes rivalisent dans une course à la normalisation de leurs relations avec l'état colonial sioniste, l'Arabie Saoudite en tête. Les Israéliens et les Américains ont fortement besoin de leur soutien pour imposer le « plan du siècle » concocté par le genre du président américain Jared Kushner, avec la complicité de son ami le prince héritier saoudien Mohammed ben Salman, qui consiste à accorder aux Palestiniens une souveraineté uniquement « morale » (sic) sur des parcelles disjointes de territoire, à leur ôter toute souveraineté sur Jérusalem-Est, et à priver de leur droit au retour des millions de réfugiés. La Tunisie ne figure certes pas dans le peloton de tête des « normalisateurs », mais ses progrès récents dans ce domaine sont assez préoccupants, comme le montrent les affaires suivantes :

1. La « Campagne Tunisienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël » (TACBI) a appris en juillet dernier que le Cornelius A, navire exploité pour le compte de la compagnie de transport maritime israélienne ZIM, devait accoster au port de Radès le 5 août. Le navire appartient à l'armateur turc Arkas avec lequel ZIM a conclu un accord de partage de navires. Il en est alors à son douzième voyage entre les ports de Valence (Espagne), Algeiras (Espagne) et Radès pour le compte de ZIM. Le site web de ZIM indiquait par ailleurs, dans une information consultable début août mais effacée depuis, que le Cornelius A avait déjà fait des escales régulières à Radès entre septembre 2017 et juillet 2018. Ces voyages s'inscrivent dans le cadre d'une ligne maritime régulière de ZIM entre Haïfa (port de l'Israël d'aujourd'hui) et Radès via le port de Valence. La première partie du trajet, entre Haïfa et Valence, est assurée par un bateau ZIM, tandis que la seconde, entre Valence et Radès, est confiée au navire battant pavillon turc. Ces révélations ont déclenché une mobilisation citoyenne encadrée par l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) et saluée avec reconnaissance par les principaux syndicats palestiniens. Celle-ci a finalement eu raison des deux tentatives du Cornelius A d'accoster à Radès et a obligé l'entreprise ZIM à suspendre, pour une durée indéfinie, ses activités commerciales dans ce port.

2. Le premier investisseur israélien déclaré dans le monde arabe est le géant de la technologie agricole Netafim. Cette entreprise israélienne est très présente en Tunisie où elle semble même dominer le marché de l'irrigation goutte-à-goutte (voir cette annonce de l'entreprise GHS).

3. En avril dernier, le tribunal de première instance de Tunis a interdit au président de la fédération tunisienne de Taekwondo et du comité d'organisation du championnat du monde juniors de Taekwondo à Hammamet, Ahmed Gaéloul, d'inviter, accueillir ou héberger quatre athlètes israéliens. Ce jugement a fait suite à une plainte déposée par le Comité national de soutien à la résistance arabe et de lutte contre la normalisation avec le sionisme.

4. Des diplomates israéliens seraient actuellement présents de manière non officielle en Tunisie, selon le journal libanais Al-Akhbar. L'information, rapportée au journal par une source fiable, est attribuée à Mort Fridman, président du lobby géant pro-israélien aux États-Unis AIPAC. M. Fridman aurait souligné, lors d'une réunion tenue il y a quelques jours avec des membres d'une église chrétienne sioniste du New Jersey, le succès remporté par Israël dans l'établissement de relations avec des pays arabes en dehors des pays du Golfe, « comme la Tunisie, où des diplomates israéliens sont actuellement présents de manière non officielle ». Il aurait ajouté : « nous ne faisons actuellement face à aucune difficulté avec les pays arabes. Toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont dues à l'opinion publique arabe, à des organisations politiques et idéologiques et à des forces paramilitaires sur lesquelles Israël et ses amis devraient se concentrer de manière fondamentale ».

5. L'agence de voyage tunisienne « Tunisia Bay Travel » commercialise depuis quelques mois des voyages organisés vers la Jordanie, la Palestine et Israël. Ce dernier pays ne figure pas dans le prospectus commercial, disponible sur la page Facebook de l'agence de voyage, mais le programme du voyage, consultable sur la même page, mentionne explicitement des étapes dans les villes de Haïfa et de Tibériade situées dans l'Israël d'aujourd'hui, en plus d'étapes en Cisjordanie et à Jérusalem. Rappelons par ailleurs que l'accès en Cisjordanie par le pont d'Allenby ainsi que l'accès à Jérusalem sont contrôlés par l'armée d'occupation israélienne.

Ces affaires ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. À ce vecteur facilement identifiable de la normalisation avec l'ennemi sioniste s'en ajoute un second, moins visible mais tout aussi dangereux, visant à inhiber les velléités d'opposition des sociétés civiles et à instaurer dans la durée les liens entre l'état sioniste et les pays arabes. Ce catalyseur fait la promotion de la normalisation sous couvert de tolérance et de lutte contre l'antisémitisme. Pervertissant, par cet étalage factice de bons sentiments, les valeurs et les principes de droits de l'Homme qu'il prétend défendre, ce mouvement œuvre en réalité, de manière plus ou moins consciente (ses rangs comptant non seulement des traités avérés à la cause arabe, mais aussi un certain nombre d'idiots utiles), pour les intérêts d'Israël.

La Tunisie représente un champ d'action privilégié pour cette nouvelle stratégie. Le pays est en effet connu pour sa tolérance et son ouverture. De plus, la transition démocratique qui a fait suite à la révolution a entraîné une transformation profonde de la société tunisienne, ainsi qu'une désorganisation du système juridique et administratif, offrant des opportunités inestimables aux promoteurs de la normalisation avec l'ennemi sioniste. Deux affaires corroborent une telle analyse :

1. L'organisation des scouts tunisiens a conçu une organisation sioniste internationale, « le Forum international des scouts juifs », au Forum mondial des « ambassadeurs du dialogue interconfessionnel » qu'elle organise à Hammamet du 4 au 8 novembre. Une action judiciaire en référé avait été engagée par le Parti Al Joumhourî, le Mouvement Echaab ainsi que l'instance nationale de soutien à la

résistance arabe et de lutte contre la normalisation et le sionisme. Le 2 novembre dernier, le Tribunal de Première Instance à Tunis a rendu un verdict interdisant la participation des représentants d'organisations israéliennes et du Forum international des scouts juifs à ce forum. Le Forum international des scouts juifs est en effet une organisation sioniste fondée à Jérusalem en 2006, dont l'une des instances fondatrices est l'organisation des scouts d'Israël « Tzofim-Hebrew scouts ». Le bureau mondial du FISJ est installé en Israël. Fondé en 1919, le Tzofim fut le premier mouvement de jeunesse sioniste fondé en Palestine. Il a participé à la création des colonies de peuplement juives en Palestine occupée et a donc directement soutenu et facilité le processus de nettoyage ethnique, qui a consisté à déporter les Palestiniens hors de leurs terres et à les remplacer par des étrangers. Parmi ses programmes officiels, il faut mentionner le « Garin Tzabar » pour Soldats seuls qui vise à permettre aux jeunes Juifs du monde entier d'immigrer en Israël et de s'enrôler dans les rangs de l'armée israélienne – aidant ainsi dans ses crimes et ses guerres contre le peuple palestinien et les peuples arabes.

2. Le mois de novembre a aussi vu le lancement d'une section tunisienne de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), une organisation française connue pour son soutien inconditionnel à l'État d'Israël, sous couvert de lutte contre l'antisémitisme. Cette association est réputée pour la virulence de ses attaques contre des citoyens et citoyennes, des personnalités et même des municipalités soutenant la cause du peuple palestinien. Ainsi la LICRA n'a-t-elle pas hésité à poursuivre en justice un maire qui avait décidé, en signe de solidarité avec le peuple palestinien, de faire de Marwan Barghouti un citoyen d'honneur de sa ville. De même, la LICRA n'a eu de cesse de poursuivre en justice les citoyennes et citoyens qui promeuvent le boycott des produits estampillés israéliens dont certains proviennent en réalité de colonies implantées illégalement sur le « territoire » palestinien.

La LICRA Tunisie, ne serait-ce que par le nom qu'elle s'est choisi, s'inscrit clairement dans le sillon de son homonyme français. Mais il ne s'agit pas que d'une identité de nom : des informations fiables attestent le rapport de filiation entre les deux LICRA. Ces informations figuraient initialement dans un article publié sur le site de la maison-mère française. Elles ont été effacées depuis, mais jamais démenties (elles ont été sauvegardées par TACBI sur web.archive). Cet article indiquait la date de la conférence de presse inaugurale de la section tunisienne (le samedi 10 novembre), la date d'enregistrement au journal officiel tunisien (le 22 janvier 2018), mais aussi la composition de son bureau et une liste de ses objectifs. Des membres du bureau de la LICRA Tunisie, qui ont démissionné depuis, reconnaissent qu'ils ont signé une convention officielle avec la LICRA France, même s'ils refusent de rendre publique cette convention. La LICRA France a présenté le professeur Habib Kazdaghli comme le Président d'honneur et le responsable de la commission « Histoire et Mémoire » de sa section tunisienne. Celui-ci n'a toujours pas répondu à la lettre ouverte que je lui ai adressée il y a plusieurs semaines.

L'une des premières activités de la LICRA en Tunisie, avant même sa conférence inaugurale, en dit long sur ses objectifs et son mode de fonctionnement. Dans un article publié sur le blog de la LICRA France, effacé depuis mais sauvegardé par TACBI sur web.archive, on apprend que la LICRA Tunisie a été convoquée à s'exprimer le 17 mai 2018 au Parlement tunisien. Elle a pu y développer ses thèmes favoris, en recommandant aux députés tunisiens ...

1. ... d'extraire la lutte contre l'antisémitisme de son cadre naturel qu'est la lutte contre le racisme, en lui octroyant un statut exceptionnel et un caractère unique d'urgence. Tous les analystes s'accordent pourtant à reconnaître que le racisme anti-Noirs est, de loin, le fléau xénophobe le plus répandu en Tunisie. À l'heure où j'écrivais ces lignes est parvenue la nouvelle tragique du meurtre du président de l'Association des Ivoiriens de Tunisie, qui met une nouvelle fois sur le devant de la scène le racisme généralisé dont les communautés de l'Afrique sub-saharienne sont victimes dans ce pays. Par ailleurs, la promotion du caractère exceptionnel de l'antisémitisme s'accompagne d'un amalgame volontaire avec l'antisionisme, dans le but de faire taire toute critique d'Israël et de criminaliser toute forme de soutien à la cause palestinienne. Cet amalgame fait malheureusement – notons-le en passant – le jeu de l'antisémitisme.

2. ... de transformer les manuels scolaires et, en particulier, de s'attaquer aux manuels d'histoire pour effacer toute trace de la Nakba qu'a été la création d'Israël pour les Palestiniens.

Face au déploiement impitoyable de la campagne de normalisation avec l'ennemi sioniste, il n'y a rien à attendre d'un gouvernement tunisien tenu en laisse par le gouvernement américain via le Fonds Monétaire International. Selon le quotidien Haaretz, l'administration américaine, qui a le pouvoir d'approuver, de retarder ou de bloquer des prêts octroyés par des organismes financiers internationaux (dont le FMI), a fait pression sur la Tunisie pour qu'elle rejoive en novembre le prince héritier saoudien Mohammed ben Salman, principal allié d'Israël, et ce en pleine affaire Khashoggi.

L'Assemblée des représentants du peuple s'est aussi avérée inefficace dans la lutte contre la normalisation jusqu'à présent. Un projet de loi pour criminaliser la normalisation, inadapté d'ailleurs puisqu'il ne cible pas ceux qui profitent réellement de la colonisation et du maldroit puisqu'il pénalise même les palestiniens de 48, a été bloqué par la majorité au pouvoir, toujours sous la pression des puissances mondiales qui soutiennent Israël. La demande de TACBI et l'UGTT d'ouverture d'une enquête parlementaire sur les véritables activités de ZIM en Tunisie, ainsi que sur ses partenaires tunisiens et étrangers, est restée lettre morte.

Le salut ne peut venir que de la société civile. L'adhésion de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) au mouvement BDS en mai 2018 constitue un événement majeur dans la lutte contre la normalisation. Avec ses 750 000 adhérents, la principale centrale syndicale tunisienne est un renfort de taille pour le mouvement BDS dans le monde et particulièrement dans le monde arabe.

Par Ahmed Abbas